



Accueillir
Héberger
Accompagner

Les demandeurs d'asile

projet
réfugié

ACCES
Un avenir possible

projet réfugié



projet réfugié 2023

Il n'est pas une journée sans que le sujet des flux migratoires soient évoqué dans les médias. Derrière des chiffres et des orientations politiques, se trouvent des personnes qui cherchent secours pour leur protection, pour leur santé, pour leur survie, et qui tentent de comprendre le champ des exigences du cadre d'accueil posé par les réglementations. C'est face à ces sollicitations prégnantes et profondément humaines que les équipes de Projet Réfugié sont confrontées chaque jour.

Le service « témoin » de la SPADA qui se situe aux premières heures du parcours des migrants demandeurs d'asile en France enregistre une hausse de 23% des accueils réalisés. Le CAES, centre d'accueil d'urgence, a admis 422 nouvelles personnes sur ses 65 places et affiche une rotation de 728%. Le nouvel HUDA Pasteur de Colmar qui a ouvert à partir de septembre et pu mettre à disposition 80 places dont une majorité pour des personnes seules a hébergé 140 personnes. Les HUDA et CADA ont reçu quant à eux 367 nouvelles personnes et hébergé 818 personnes. Tous dispositifs confondus, ce sont 3241 personnes qui ont été aidées par ce pôle de l'association ACCES.

Avec le soutien des financements publics et la forte volonté associative, chaque coéquipier a donné à sa place du cœur et de l'énergie à l'ouvrage. Dans un monde en constante mutation - la provenance mouvante des demandeurs d'asile nous le rappelle quotidiennement - où l'évolution réglementaire et technique nous place régulièrement face à de nouveaux défis, les équipes se sont efforcées d'adapter leur pratique, d'innover, de produire du dynamisme, du lien humain, d'insuffler de l'espoir là où parfois la vie a fait perdre courage et envie.

C'est finalement pour ces visages souriants (enfants accueillis en HUDA) en couverture que l'on donne, que l'on se donne, que l'on partage, que l'on se bat. Il est heureux de constater que nous sommes beaucoup à nous battre dans le même sens, et pas seulement dans notre association, il convient ici de souligner l'action remarquable de tous nos partenaires.

Les pages qui suivent tentent de manière synthétique de retracer un peu les grandes lignes de l'actualité des services en 2023. Pour vous qui cherchez à comprendre un peu plus l'activité des équipes et leur mission, puisse la lecture de ce rapport vous éclairer sur les interventions que nous développons et l'approche que nous souhaitons y insuffler.

Daniel Tournier, directeur du pôle.

1/ SPADA

2/ CAES

3/ HUDA PASTEUR

4/ HUDA TASSIGNY

5/ HUDA ISLY

6/ HUDA PREISS

7/ CADA PREISS

8/ CADA VICTOR

HUGO

9/ CADA MUNSTER

Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile du Haut-Rhin

Personnes enregistrées en vue du dépôt d'une demande d'asile **1963**

Taux d'accueil le jour de l'arrivée à la SPADA **92%**

File active au 31/12/2023 **1128**

Nombres de nouvelles personnes domiciliées **1231**

Personnes aidées pour l'instruction du dossier OFPRA **641**

Type de procédure

Procédure normale	41%
Procédure accélérée	27%
Réexamen	7%
Procédure Dublin	25%

Nombre de dossiers PUMA réalisés **462**

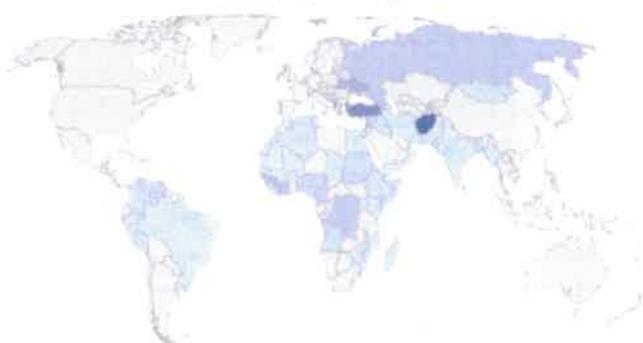
Personnes acheminées vers un centre d'accueil **843**

Déboutés accompagnés pour l'ARV **36**

Nombre d'inscriptions BPI ANEF (01/06 à 31/12/2023) **56**

71 pays représentés en 2023

Nombre de personnes



5 premiers pays en 2023



Mission

La SPADA est un service d'assistance administrative et sociale aux personnes arrivant sur le département du Haut-Rhin et souhaitant engager une procédure de demande d'asile. La SPADA agit sous mandat de l'OFII et dispense des prestations liées à l'accueil et l'enregistrement des demandeurs d'asile, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile, la domiciliation postale des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale.



Prestation d'accueil des primo-arrivants *Accueillir*

La SPADA est l'unique point d'accueil du département pour les personnes souhaitant déposer une demande d'asile dans le Haut-Rhin. Après un premier accueil et entretien d'évaluation de la situation, une convocation vers le Guichet Unique de la Demande d'Asile (GUDA) réunissant les services de la Préfecture et ceux de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est remise aux personnes.

Avec 1963 demandes enregistrées en 2023, la SPADA enregistre une hausse de 23 % des accueils par rapport à 2022 avec une moyenne à 164 nouvelles demandes par mois.

Pour la première année, la part des familles baisse passant de 62% en 2022 à 49% en 2023 (28% couples avec enfants et 22% familles monoparentales). La part des isolés (45%) augmente notamment sur les arrivées de femmes seules (15% contre 9% en 2022). Les couples sont en légère hausse avec 7% des arrivées contre 6% en 2022.

La SPADA a accueilli 43 Mineurs Non Accompagnés qui ont été réorientés vers l'Aide Sociale à l'Enfance.

Indicateur de la fragilité des contextes sécuritaires tant au niveau sociétal que politique, le nombre de pays sollicitant une demande de protection continue d'augmenter passant de 62 nationalités en 2022 contre 71 en 2023. L'Afghanistan reste le 1^{er} pays d'accueil au niveau national et concerne 17% des demandes dans le Haut-Rhin. Tout comme en 2022, la baisse des arrivées des Balkans se confirme avec 23% de l'effectif total contre 38% en 2022 et 45% en 2021.

L'Ukraine arrive en 5^{ème} position des nationalités enregistrées en 2023. Cette hausse concerne en majorité des personnes bénéficiant de la protection temporaire qui qui sollicitent un asile plus durable en raison de la prolongation et de la dégradation du conflit.

Prestation d'accompagnement administratif et social ***Disponibilité, écoute, bienveillance et compétences***

Seul service ressources pour les demandeurs d'asile non hébergés dans le DNA, la SPADA a vu sa file active augmentée de 58% par rapport à 2022 avec 1128 personnes accompagnées au 31/12/2023. Ce sont au total **1793** demandeurs d'asile qui ont bénéficié d'un accompagnement en **2023** dont **1595** nouvelles demandes. Plusieurs prestations d'accompagnement ont ainsi été proposées en veillant à répondre aux différents besoins :

- Après une première évaluation des besoins, la SPADA a veillé à orienter les personnes vers des partenaires pouvant répondre notamment aux besoins en matière d'hébergement, d'alimentation, de vêture, de soins, etc. C'est ainsi que, tout au long de l'année, les vulnérabilités repérées ont été signalées à l'OFII. Des orientations très réactives ont pu avoir lieu vers le CAES et vers la nouvelle structure d'urgence : l'HUDA hôtelier Pasteur géré par ACCES.
- **641** dossiers de demande d'asile ont été instruits (soit + de 30% par rapport à 2022). 87% ont nécessité le recours à un interprète professionnel dans 26 langues différentes. 13% des dossiers ont été instruits dans le cadre de la procédure de réexamen. L'aide apportée dans la rédaction du récit de vie revêt un enjeu considérable dans le parcours des personnes. L'entretien ainsi mené a permis, au-delà de la rédaction du récit de vie, d'expliquer le déroulement de l'entretien et du trajet à l'OFPRA. La SPADA a pu compter sur CARITAS qui a accordé, selon les situations, un soutien pour le financement du transport vers l'OFPRA ou la CNDA.
- Information et orientation pour les démarches de recours en s'appuyant sur le précieux soutien de l'AADA.
- **462** dossiers de couverture maladie ont été instruits en lien avec la CPAM.
- Partenaire incontournable, les services de la PASS ont été fortement sollicités et ont permis une prise en charge médicale durant le délai de carence de la PUMA/CSS. Le partenariat avec l'équipe mobile de psychiatrie a permis de proposer des suivis dans les locaux de la SPADA pour les personnes ressentant un véritable mal être souvent lié au parcours d'exil.
- Scolarisation des enfants avec une réelle difficulté, faute de place suffisante dans le dispositif, pour les plus de 16 ans.
- **843** personnes ont bénéficié d'une orientation vers un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile (+28 %). Ce sont 49% des nouveaux domiciliés en 2023 qui ont bénéficié d'une orientation vers le DN@.
- **36** personnes ont été accompagnées dans une démarche d'aide au retour volontaire (contre 18 en 2022).

Les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) ***Un sujet de préoccupation en 2023***

Alors que l'obtention d'une protection devrait sécuriser la personne dans la suite de son parcours, l'année 2023 a été source de nombreux questionnements et fragilités dans la mise en place du parcours d'intégration des personnes.

C'est fin 2022, que le dispositif AGIR a été déployé dans le département impliquant la fin définitive de la prestation d'accompagnement des nouveaux réfugiés par la SPADA au 01/01/2023 à l'exception de la domiciliation postale pour une durée maximum de 6 mois après obtention de la protection.

Depuis 2023, AGIR a ainsi pour vocation d'apporter une réponse individuelle aux Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) en matière d'accès aux droits, à la formation et au logement et de coordonner les acteurs locaux de l'intégration. Cet accompagnement ne peut cependant débuter qu'après orientation de l'OFII lors de la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CIR). Afin d'accélérer les orientations, la SPADA a mis une priorité à solliciter rapidement un rendez-vous vers le CIR et à transmettre des fiches de liaisons à AGIR pour assurer le lien. Plusieurs mois ont cependant été nécessaires à la mise en place effective des accompagnements.

A compter de juin 2023, l'OFII a réattribué à la SPADA la mission visant à inscrire le BPI sur le portail de l'Administration Numérique pour les Etrangers en France (ANEF). 56 personnes ont ainsi bénéficié de cet accompagnement entre juin et décembre 2023.

Les différents freins relevés pour les BPI en 2023 :

- Délais de plusieurs mois entre l'obtention de la protection et mise en place de l'accompagnement AGIR
- Dysfonctionnements de l'ANEF retardant l'obtention de l'Attestation de Prolongation de l'Instruction (API)
- Non reconnaissance de l'API comme document officiel par tous les acteurs ce qui complexifie l'ouverture des droits
- Importance du délais (moyenne de 12 mois en 2023) pour l'obtention des documents d'état civil OFPRA nécessaires à la délivrance du titre de séjour.

Ces difficultés, souvent cumulées, ont entraîné un retard important dans l'accès aux droits, chacune des démarches ayant un impact sur les autres. Par ailleurs, l'absence d'un accompagnement soutenu dans les 6 premiers mois de la protection renforce les difficultés pour des personnes n'ayant pas encore pu atteindre un degré d'autonomie suffisant. L'enjeu pour l'intégration est majeur avec une hausse de 85% des BPI enregistrés à la SPADA en 2023 (179 personnes). Les 21 pays concernés sont essentiellement touchés par une instabilité politique ou un conflit armé (Afghanistan, Ukraine, Turquie, Syrie).

Journée de réflexion des équipes ISLY et Tassigny

La distance dans le travail social

Comment se placer en tant que professionnel par rapport à :

- L'institution et aux missions
- A la personne accompagnée
- A la déontologie de son métier ?

Autant de questions qui ont permis aux équipes SPADA, HUDA Isly, CAES et HUDA Tassigny de partager un moment d'échange, de réflexion et de remise en question en se retrouvant le temps d'une journée de travail en dehors des services.

Accompagnées par une formatrice indépendante, les équipes ont ainsi pu mettre en avant l'importance de créer une relation d'aide dans laquelle il est possible de se retirer peu à peu pour laisser la personne accompagnée prendre toute sa place et son autonomie.

La rédaction d'une charte a ainsi pu être menée visant à :

- Reconnaître qu'il y a de l'affect dans la relation à l'autre et questionner où le professionnel se situe par rapport à son égo
- Se référer au cadre institutionnel et à son équipe
- Tendre à l'équité
- Mettre en avant un principe de responsabilisation
- Prendre soin de soi pour prendre soin des autres
- Différer
- Être attentif à la proxémie
- Veiller à ne pas se placer en sauveur en référence au triangle de Karpman.



Une journée type à la SPADA

Pour les travailleurs sociaux de la SPADA, les journées de travail débutent tous les jours de la semaine à 8h du matin.

Dans les alentours de 7h45-8h, lorsque les travailleurs sociaux commencent à arriver dans les locaux de la SPADA, ils se retrouvent confrontés aux personnes qui patientent déjà et ce malgré le fait que la SPADA n'ouvre ses portes au public qu'à 9h.

De 8h à 9h, alors que les travailleurs sociaux profitent de ce temps de travail précieux afin de réaliser leurs démarches administratives, les demandeurs d'asile attendent à l'extérieur et tissent des liens entre eux. Ainsi, nous pouvons entendre des discussions dans de nombreuses langues (albanais, dari, turc, arabe, ukrainien, géorgien...).

Arrivent 9h, il est temps d'aller accueillir le public. Un retard d'une minute ? La sonnette commence à se faire entendre, le public est impatient de voir les travailleurs sociaux et de leur faire part de leurs questionnements. D'ailleurs, l'ouverture de la porte est, parfois, une épreuve. En effet, les personnes s'amassent régulièrement devant la porte et ne respectent donc pas la file d'attente. L'ordre d'arrivée est alors brouillé ce qui peut donner lieu à des mécontentements.

Le public est maintenant dans la salle d'attente, la matinée s'enchaîne avec son flot de personnes et de demandes diversifiées : primo-arrivants, remise du courrier, orientations vers des centres d'hébergement, besoin d'un hébergement, d'une aide alimentaire ... à la SPADA les journées sont toujours une surprise tant sur le nombre de personnes accueillies que sur les demandes des bénéficiaires.

12h30 est rapidement là, il est temps de prendre la pause ! Une pause bien méritée qui permet de recharger les batteries et de repartir sur un après-midi de rendez-vous. Les après-midis à la SPADA semblent bien calmes lorsque nous les comparons aux matinées bien chargées. Ce temps est consacré aux entretiens avec les primo-arrivants, à la réalisation des dossiers OFPRA, des dossiers de couverture maladie, au tri et rangement du courrier...

17h sonnent, il est l'heure de quitter la SPADA pour l'ensemble de l'équipe. Les travailleurs sociaux partent la tête légère, content de cette nouvelle riche journée qui vient de s'écouler. Rendez-vous le lendemain matin à 8h !

Caroline, assistante de service social et Siham, travailleuse sociale

Pour chaque fin il y a toujours un nouveau départ

Mon expérience à la SPADA a duré 5 ans et pour moi il y aura clairement un avant et un après SPADA : c'est un service où j'ai été très bien accueillie et où j'ai appris à faire plein de choses en même temps ! En tant qu'assistante de service social, c'est très formateur.

J'ai fait partie d'une équipe complémentaire et très soudée, ce qui nous a permis de tenir pendant les moments où le rythme était particulièrement intense ou de traverser des périodes difficiles.

Il a fallu s'adapter régulièrement, selon le contexte (je pense au COVID qui nous a demandé un effort d'adaptation mais aussi aux événements climatiques, politiques, économiques qui ont entraîné différents flux migratoires).

Le rythme n'a pas toujours été facile à tenir mais je garde en tête plein de moments riches en émotions que ce soit avec le public accueilli ou bien avec mes collègues.

J'ai pu accompagner et voir évoluer des personnes et des familles et c'est une expérience incroyable que de voir une personne obtenir la protection internationale. Après tellement d'épreuves traversées, c'est un réel bonheur que de pouvoir lire le soulagement et la joie sur le visage de ces personnes.

Il y a des histoires, des récits de vie, des échanges que je n'oublierai jamais. Malgré les difficultés, j'ai toujours pu compter sur mes collègues et la SPADA a représenté bien plus qu'un travail pour moi, cela a été une expérience humaine, un voyage au cœur de l'humanité qui nous fait revoir tous nos principes de vie et qui nous fait prendre conscience de la chance que nous avons.

*Témoignage de Camille, assistante de service social,
qui a rejoint le Pôle Action Jeune et Habitat*



Évènements marquants de l'année 2023

- Développement du logiciel de domiciliation ANITO permettant de centraliser les informations sur les personnes accompagnées et facilitant la gestion du service de domiciliation postale (tri, enregistrement et délivrance du courrier). Bien que nécessitant une grande phase d'adaptation et de prise en main pour l'équipe, ce logiciel a permis une consultation à distance des courriers en attente via l'Extranet. Cela a pu améliorer le service rendu aux personnes accompagnées en évitant des temps d'attente inutile en lien avec la domiciliation.
- Perte de la mission d'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale au profit du dispositif AGIR.
- Déménagement du service étranger de la Préfecture à la Cité administrative de Colmar en mai 2023.
- A partir de juillet 2023, du fait de la vétusté et de l'insécurité des locaux et en l'absence de perspectives de nouveaux locaux, les Restos du Cœur de Mulhouse ont dû limiter puis fermer leurs distributions alimentaires aux 1300 ménages dont une large part venant de la SPADA. Un vrai coup dur et une réelle inquiétude pour tous. En lien avec la mairie de Mulhouse, les associations d'aides alimentaires se sont alors mobilisées pour tenter d'apporter une solution temporaire en proposant de nouveaux créneaux de distributions ce qui a permis de ne pas laisser les plus démunis sans solution. Grâce à l'acquisition d'un nouveau local, les Restos ont pu reprendre du service à compter de novembre 2023.
- Fragilisation de l'équipe du fait d'absences simultanées de certains collègues (maladie, congés, maternité) dans une période de forte activité. Afin de limiter l'impact de ces absences sur le suivi des personnes accompagnées, les collègues présentes ont redoublé d'efforts. La SPADA a également pu compter sur le soutien précieux des collègues des autres services du pôle projet réfugié qui sont intervenus en soutien notamment sur l'aide au récit OFPRA. Cela a permis de respecter les délais légaux d'envoi des dossiers (21 jours) sans « rogner » sur la qualité de l'accompagnement proposé.

Enjeux et défis pour 2024

- Améliorer les liaisons avec l'OFII (pour le CIR) et AGIR afin de gagner en réactivité dans la mise en place de l'accompagnement des BPI.
- Garantir un cadre de travail bienveillant et sécurisant pour l'équipe face au rythme de travail soutenu et à l'accompagnement de personnes très fragilisées (détresse psychologique, absence d'hébergement, ...).
- Garder une souplesse afin de réajuster l'organisation selon les besoins pour mieux y répondre.
- Améliorer l'exploitation du logiciel de domiciliation et d'accompagnement (ANITO) afin d'utiliser de manière plus efficiente les différentes fonctionnalités notamment sur les saisies automatiques des formulaires et sur l'extraction des données statistiques.
- Accompagner l'équipe dans les récents changements de personnel afin que chacun puisse trouver sa place, maintenir une cohérence dans les actions et poursuivre le développement des compétences.
- Poursuivre la mise en œuvre du Cahier des Clauses Particulières pour la dernière année du marché public SPADA 2019-2024 et se préparer au nouveau marché qui sera sans nul doute ajusté selon les dispositions prévues dans la nouvelle Loi Asile et Immigration.
- Loi Asile pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration : Après de nombreux rebondissements, la réforme de la loi Asile et immigration annoncée fin 2022 a été adoptée le 19/12/2023 par l'Assemblée Nationale. Suite à sa promulgation en janvier 2024, elle impactera le système de l'asile et de l'éloignement durant l'année et nécessitera de rester en veille face à l'impact de sa mise en œuvre sur les personnes accompagnées et sur l'organisation des missions de la SPADA.

2/ CAES Tassigny

**Hébergement
d'urgence pour
demandeurs d'asile**

Mission

Le CAES Tassigny accueille des demandeurs d'asile primos arrivants pour une durée moyenne de 3 semaines, avant une réorientation de l'OFII vers d'autres structures dans la région du Grand Est. Les personnes sont accompagnées dans leur procédure de demande d'asile et leur suivi sanitaire et social, puis dans leur réorientation vers une structure de niveau 2, type HUDA ou CADA.

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

23%	61%	16%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

5%	12%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
2%	87%
Couples	Personnes seules

Capacité d'accueil : **65 places**

Type d'hébergement : **Hébergement semi-collectif et diffus**

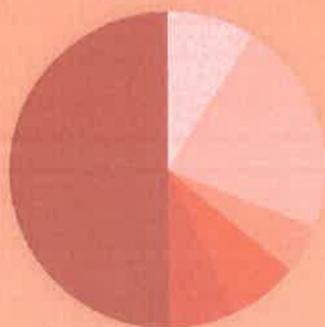
Localisation : **Mulhouse**

Logements gérés : **24**

Équipe : **5 intervenants travailleurs sociaux**



Pays d'origine



- Soudan
- Afghanistan
- Guinée
- Congo RDC
- Bangladesh
- Autres

Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	422
Nombre de personnes hébergées	460
Nombre de journées réalisées	17 739
Taux d'occupation	84%
Taux de rotation	728%
Nombre de personnes sorties	411
Durée moyenne de séjour	41 j
Nombre de dossier OFPRA instruits	166

2023

En 2023, la capacité d'accueil du CAES a évolué de 40 places à 65 places (**capacité atteinte en juin 2023**). Plusieurs logements supplémentaires ont été mobilisés et aménagés pour permettre l'accueil d'une majorité de personnes isolées, mais également de familles le cas échéant selon le principe de modularité. L'idéal était de trouver des logements proches des bureaux et de la gare afin de faciliter les déplacements. Cet objectif a pu être réalisé en grande partie.

En 2023, 422 personnes ont été accueillies au CAES. 70% des orientations ont été prononcées par les guichets d'asile parisiens de l'OFII afin de transférer des demandeurs d'asile sans hébergement. Ce sont 8 personnes par semaine qui ont été orientées contre 6 en 2022, pour des typologies de ménages variables. L'augmentation du quota national a mécaniquement réduit les possibilités d'accueil au niveau local. Chaque semaine, l'équipe du CAES a découvert les 8 orientations décidées par l'OFII dans l'application informatique dédiée. Ces 8 orientations ont demandé réactivité et adaptabilité permanente dans la gestion des admissions. Pour absorber ce flux permanent d'entrées, il aurait fallu systématiquement un flux de sorties équivalent et cadencé au même rythme. Comme cela n'a pas été le cas, le CAES a dû mettre à disposition entre 10% et 15% de places supplémentaires.

Sur 460 personnes hébergées cette année, 87 % étaient des personnes isolées (8/10^{ème} d'hommes). Cette typologie de ménages reste donc majoritaire en 2023. L'équipe du CAES a axé son travail sur le bon déroulement de la cohabitation dans les logements, que ce soit en créant du lien entre les personnes ou en travaillant avec elles sur l'entretien de ces logements et le partage des tâches.

48 nationalités ont été représentées cette année. La diversité des langues rencontrées a accru le recours aux interprètes fort utiles pour faire connaître le cadre de la prise en charge en CAES et travailler sur la procédure et le dossier de demande d'asile.

Avec un taux de rotation à 728%, le CAES a, de nouveau, pu compter sur la réactivité et la polyvalence des travailleurs sociaux qui interviennent à tous les niveaux que ce soit dans l'équipement des logements, l'organisation des accueils en lien avec l'OFII et l'accompagnement social. Avec plusieurs accueils et départs par semaine, les interventions de la femme de ménage, des hommes d'entretien avec le soutien de l'agent logistique de l'HUDA ont été indispensables au bon fonctionnement de la structure. Avec l'augmentation des places, nous avons recruté une femme de ménage supplémentaire en faisant appel au chantier d'insertion ACCES. L'objectif d'offrir un accueil de qualité reste une priorité pour l'équipe du CAES.

Au niveau des procédures, 175 procédures de demandes d'asile ont été suivies en 2023 avec 166 dossiers OFPRA effectués par l'équipe du CAES. 189 procédures Dublin ont par ailleurs été suivies. Face à la complexité du système de la procédure Dublin, un document simplifié explicatif a été créé et traduit pour faciliter la compréhension des personnes.

Les premiers mois au CAES d'une jeune professionnelle

J'ai la chance, depuis le 1^{er} juin 2023, d'accompagner des personnes en demande d'asile au sein du CAES. Notre service est un service d'urgence dans lequel nous avons un taux de rotation très important. Cela m'a permis de rencontrer, sur l'année 2023, environ 200 personnes de plusieurs nationalités, ne restant dans le centre que sur des durées très courtes (3 semaines à 2 mois maximum).

Dès mon arrivée au CAES, j'ai été confrontée à la problématique d'accompagnement des personnes ayant vécu des événements traumatisants et des personnes souffrant de troubles psychiques causés par le vécu dans le pays d'origine et le parcours migratoire.

Après quelques mois de recul, je me rends compte que nous ne nous contentons pas seulement de les accueillir et de les accompagner dans les démarches liées à la procédure d'asile et la santé. Notre équipe met un point d'honneur à créer du lien avec les personnes. Afin de faire émerger cette nécessaire relation, elle multiplie les possibilités de rencontres et interactions par des permanences, des visites à domicile, des interventions collectives, etc. Jour après jour, j'ai la joie de constater que les personnes se confient à nous et s'ouvrent de plus en plus. Cette ouverture progressive des personnes que nous cherchons à favoriser me fait penser en bien des points au processus de transformation de la chenille en papillon.

Léa SERY

Évolution des prestations en 2023

L'extension de places a nécessité le recrutement d'un 5^{ème} travailleur social et l'aménagement des bureaux. Pendant l'été 2023, celui-ci a été effectué. L'équipe a souhaité garder l'agencement d'un bureau commun partagé afin de permettre une communication fluide sur l'organisation du service et le suivi des personnes. Après plusieurs semaines de travaux qui ont demandé une adaptation des équipes CAES et HUDA Tassigny, les travailleurs sociaux ont pu réintégrer leurs bureaux. Ceux-ci se composent maintenant d'une salle d'attente avec des jeux pour les enfants et un vestiaire, d'un espace de stockage pour les produits de première nécessité et de dépannage alimentaire, du bureau partagé et de 3 bureaux d'entretien individuels.

Il était primordial de créer ces derniers espaces individuels pour permettre des entretiens confidentiels, que ce soit pour la demande d'asile, les problématiques de santé ou tout autre question personnelle.



Le nouvel espace de travail partagé



Un nouveau bureau d'entretiens

Six nouveaux logements ont été mobilisés pour couvrir le besoin de 25 places supplémentaires en 2023. Une partie relève du parc social et l'autre partie vient d'un bailleur privé. La montée en effectifs aura pu s'effectuer en 4 mois. Les logements en diffus se situent à proximité des bureaux. La configuration classique de logement offre à chaque personne une chambre individuelle équipée (lit, table, chaise, armoire, réfrigérateur), la salle de bain, les toilettes et la cuisine sont partagés.



Évolution des prestations en 2023 (suite)

- En 2023, une grande partie de l'intervention est restée axée sur la santé, avec des contacts quotidiens avec le service de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins) de l'hôpital, du fait que les personnes n'ont pas de protection sociale avant 3 mois de présence en France. En plus de maladies bénignes, l'équipe a été confrontée à des personnes présentant des pathologies lourdes, des personnes souffrant de maladie mentale et certaines ayant des addictions. Le travail initié depuis 2021 s'est renforcé et l'assistante sociale de la PASS est venue passer une journée en immersion au CAES afin de pouvoir mieux appréhender nos missions et nos questionnements concernant la prise en charge liée à la santé. En 2024, se seront les référentes du CAES qui iront chacune à leur tour en immersion à la PASS.
- Le recours aux RVS (Rendez Vous Santé) mis en œuvre par l'OFII Strasbourg s'est intensifié avec davantage de rendez-vous proposés, permettant différents dépistages et orientations ainsi que le remplissage des dossiers Medzo (dossiers remplis par un médecin attestant d'une pathologie particulière nécessitant une adaptation au niveau du logement).



- Le travail de partenariat est également passé par une immersion et un échange de pratiques avec l'équipe du 115.
- L'équipe a poursuivi sa formation concernant la demande d'asile avec un module sur l'aide à la constitution des dossiers OFPRA et une formation plus spécifique sur la géopolitique de l'Afghanistan, pays dont sont originaires 22% des personnes accueillies en 2023.
- La poursuite du GAP (Groupe d'Analyse de la Pratique) et du GAT (Groupe d'Appui Technique, en collaboration avec l'équipe mobile de psychiatrie) : cette prise de recul et de réflexion aura été primordiale dans un service d'accueil d'urgence tel que le CAES. Les travailleurs sociaux en CAES sont en effet dépositaires des premières informations, que ce soit concernant la demande d'asile, le parcours migratoire ou les problématiques médicales et psychologiques.



- L'équipe a également diversifié les activités « de gestion de l'attente » proposées. Même si la durée de la prise en charge au CAES est relativement courte (environ 1 mois), la demande de temps d'échange et de partage est forte. Les activités offertes permettent de créer du lien et de rompre l'isolement.

A plusieurs reprises, l'équipe a organisé des promenades, des activités sportives, des activités manuelles. Signalons encore que toutes les semaines, l'équipe a proposé de se greffer sur l'activité Ballon pour l'insertion (mise en place par le District d'Alsace de Football), temps organisé autour d'un petit déjeuner et d'un match de football. Cette activité a été très suivie par les personnes accueillies au CAES.

- En 2023 enfin, ce sont 2 cours d'acquisition de français de base par semaine qui ont pu être dispensés aux personnes du CAES, grâce à l'intervention de bénévoles.



Les personnes sorties du CAES en 2023

En 2023, 411 personnes sont sorties du CAES :

- 54% ont été admises en HUDA

- 39 % en CADA

- 6% sont parties sans laisser d'adresse et ont perdu le bénéfice des Conditions Matérielles d'Accueil (hébergement et allocation)

- 1% a été transféré dans un autre pays européen, dans le cadre de la procédure Dublin.

L'équipe du CAES a travaillé en lien avec l'OFII et les structures de niveau 2 afin d'assurer de la fluidité dans les réorientations.

3/ HUDA Pasteur

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile hôtelier et « classique »

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

29,3%	44,3%	26,4%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

17,1%	11,9%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
7,9 %	60,6 %
Couples	Personnes seules
2,6 %	
Ménages complexes	

Mission

L'HUDA Pasteur a une capacité d'accueil de 80 personnes. 40 places sont dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile primo-arrivants pour une durée moyenne de 3 semaines, avant une réorientation prononcée par l'OFII vers un centre dans la région du Grand Est, où ils pourront rester pendant le temps de leur procédure. Les 40 autres places sont réservées à de l'accueil plus stable où les demandeurs d'asile pourront être accompagnés pendant toute la durée de leur procédure.

Capacité d'accueil : 40 places hôtelières + 40 places d'HUDA « classique »

Type d'hébergement : studios d'environ 13 m²

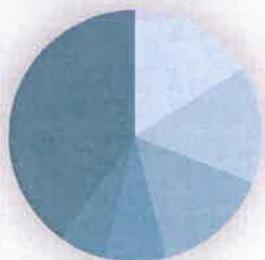
Localisation : Colmar

Logements gérés : 60 studios

Équipe : 3 travailleurs sociaux et une cheffe de service



Pays d'origine

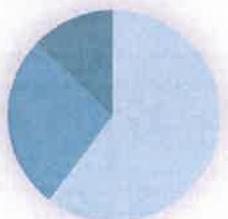


- Ivoirienne
- Kosovare
- Afghane
- Guinéenne
- Soudanaise
- Autres

Indicateurs d'activité

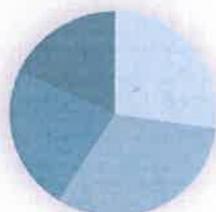
	HUDA « classique »	HUDA Hôtelier
Nombre de personnes admises	22	118
Nombre de personnes hébergées	22	118
Nombre de journées réalisées	582	3437
Taux d'occupation	46,93%	70,43%
Taux de rotation	55%	295%
Nombre de personnes sorties	0	87
Durée moyenne de séjour	/	29

Provenance HUDA Hôtelier



- Sans hébergement
- Hébergés par le 115
- Hébergés par des particuliers

Provenance HUDA "classique"



- Sans hébergement
- Hébergés par le 115
- Autres centre du DN@
- CAES

Une ouverture progressive en 2023

L'**HUDA Pasteur** ouvre officiellement ses portes le lundi 11 septembre 2023. Ce nouvel Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile présente la particularité de proposer deux types d'accueil : un accueil hôtelier et un accueil d'HUDA « classique ».

La répartition des places au 11 septembre était de 40 places hôtelières et 40 places d'HUDA « classique », avec le souhait d'accueillir sur ces 80 places : 32 personnes isolées, 5 ménages de deux personnes, 4 ménages de 3 personnes et 4 ménages de 4 personnes.

60 studios d'approximativement 13 m², avec sanitaire et cuisine individuels sont mis à disposition pour l'accueil de ces 80 personnes. Les bureaux de l'équipe, constituée de trois travailleurs sociaux et d'une cheffe de service, se situent tous dans le même bâtiment que les hébergements.

L'**HUDA hôtelier** a la particularité d'accueillir en urgence et temporairement les demandeurs d'asile primo-arrivants sur le département du Haut-Rhin après orientation de l'OFII de Colmar. Ces places hôtelières ont été ouvertes à la suite d'un appel à projet de la préfecture dont l'objectif était de libérer des places du 115, occupées par des personnes en demande d'asile. En effet, une forte affluence des arrivées ces dernières années a été observée et il s'est avéré nécessaire de proposer plus de places d'hébergements au niveau local. La durée cible de séjour pour les places hôtelières est de trois semaines, avant réorientation par l'OFII vers une structure dans le Grand-Est où les personnes seront hébergées pendant toute la durée de leur procédure.

Un travail de proximité avec l'OFII de Colmar, la SPADA et le 115 s'est opéré, afin de cibler au mieux les vulnérabilités des personnes et permettre un accueil au plus vite. Le premier accueil au sein de l'HUDA hôtelier s'est réalisé le 14 septembre, soit 3 jours après son ouverture. Au 31 décembre, nous avons accueilli 118 personnes.

L'**HUDA « classique »** a ouvert ses places plus tard. Les studios n'étant pas tous disponibles à l'ouverture, les places se sont ouvertes progressivement. A la différence de l'HUDA Hôtelier, ces places sont ouvertes pour des orientations provenant de tout le Grand-Est. C'est le 22 novembre que nous avons pu effectuer le premier accueil. L'accompagnement diffère du fait de la durée d'hébergement des personnes puisqu'elles ont vocation à rester pendant toute la durée de leur procédure. Un mois plus tard, soit le 31 décembre, nous avons accueilli 22 personnes.

A partir de l'ouverture, le défi était de proposer un accueil rapide et de qualité en prenant en compte tous les aspects d'une ouverture de centre : la constitution de l'équipe qui n'a été complète qu'à partir du 16 octobre, la formation des travailleurs sociaux, l'appropriation des locaux que nous occupons que depuis peu, l'achat et la mise en place de tout le matériel pour les bureaux, du matériel pour les studios dédiés à l'hébergement, la mise en place des outils pour le travail social, le travail avec des partenariats et les associations locales, et bien d'autres.



Les premières tendances observées à l'HUDA

- **Pour l'HUDA hôtelier, la différence de durée de séjour entre les personnes seules et les familles est marquante.** Si la durée moyenne de séjour au sein de l'HUDA hôtelier est de 29 jours, il est nécessaire de faire une distinction entre les ménages composés de plusieurs personnes et les personnes isolées. Durant ce dernier trimestre 2023, nous avons pu faire une première observation en ce sens. Les ménages composés de plusieurs personnes restent en moyenne **18 jours** au sein de l'HUDA tandis que les personnes isolées restent en moyenne **38 jours**. Effectivement, la hausse de personnes isolées en demande d'asile a été significative ces dernières années et cela a évidemment un impact sur l'hébergement et la difficulté à proposer des logements adaptés à ces compositions.
- **L'accueil de personnes avec pathologie lourde.** L'HUDA Pasteur est situé à proximité de l'hôpital de Colmar. Cela en fait un centre adapté aux personnes présentant une pathologie lourde avec un besoin de suivi régulier à l'hôpital. Dans un laps de temps assez court de 3 mois, nous avons accueilli 6 personnes présentant des pathologies particulièrement graves. Ces 6 personnes étaient accueillies au sein de l'HUDA Hôtelier et 3 d'entre elles ont pu « glisser » sur des places « classiques » afin de poursuivre le traitement en cours à Colmar.
- **Plus de procédure Dublin que de procédure d'asile.** Sur l'ensemble des personnes accueillies à l'HUDA Pasteur, 59% sont en procédure Dublin en 2023. Cela est marquant, surtout lorsque l'on regarde les chiffres du rapport d'activité de l'OFII en 2022 où sur l'ensemble des entrants DN@, 21.8% étaient en procédure Dublin. Bien-sûr, ce n'est pas une tendance observée uniquement à l'HUDA Pasteur. Sur l'HUDA hôtelier, nous avons pu constater une plus grande difficulté de réorientation des personnes en procédure Dublin. En moyenne, l'OFII met 23 jours pour réorienter une personne en procédure d'asile contre 34 jours pour une personne en procédure Dublin. Cela peut être interprété comme une plus grande présence des personnes en procédure Dublin sur le territoire et de la difficulté à trouver un centre d'accueil pour eux.

Témoignage d'un ancien résident de l'HUDA hôtelier

« Bien qu'étant déjà arrivé à Colmar pour la première fois lors de mon enregistrement à la préfecture et au sein de l'OFII, arrive le jour où je devais une fois de plus, me présenter dans la ville mais cette fois-là, c'était pour un bon bout de temps puisque je devais séjourner à ACCES, HUDA Pasteur, 28 avenue de Rome 68000 COLMAR. En effet, à mon arrivé à la gare de Colmar, il y avait un personnel de ladite structure qui m'attendait et on m'a transporté par le véhicule



Après la présentation du personnel en place, on est passé à l'entretien qui visait à me présenter le règlement intérieur du centre et à me délivrer les pièces comme l'attestation de domiciliation et autres. Ensuite, c'était de me faire connaissance avec mon nouveau logement que j'ai trouvé vraiment au-delà de mes attentes. Avec une douche et cuisine personnelle, bref tout le confort nécessaire pour une vie meilleure. Étant sous le couvert d'un personnel accueillant, dynamique, et surtout avec un esprit d'équipe, je dirai en somme que mon passage à ACCES, a été d'une très grande importance à ma nouvelle vie. Car, c'est en étant là-bas que j'ai retrouvé le sens de la vie que j'avais perdu depuis belle lurette. »

LIWIS Joseph

L'ouverture vécue par l'équipe de l'HUDA Pasteur

« A La première semaine d'ouverture, l'équipe étant composée de la cheffe de service et d'un travailleur social, le défi était essentiellement de travailler avec les moyens du bord. Nous nous sommes essentiellement mobilisés pour l'installation de nos bureaux, la découverte de nos locaux et des nouveaux logements.

Un autre challenge s'est présenté pour Adèle et Rebeca, à l'arrivée fin septembre et mi-octobre, de Kelvin et Marjolaine puisqu' ils découvraient le travail en HUDA et elles devaient rapidement les former. La formation qu'ils ont reçue a permis de soulager le service puisqu'ils se sont adaptés très rapidement et sont devenus autonomes. Nous étions tous très complémentaires du fait que nous venions de milieux et d'horizons différents.

La configuration de notre service fait que nous nous sommes très rapidement soudés les uns les autres. Nous avons tous la volonté de réussir, avons une bonne dynamique, et étions très positif ce qui a permis de mettre en place un bon fonctionnement. De plus, nous étions accompagnés d'une toute nouvelle cheffe de service qui a su prendre en main ses nouvelles responsabilités. Elle a su se saisir de la logistique et se soucier de ses travailleurs sociaux.

Un travail important de découverte des nouveaux partenaires nous attendait.

Il a fallu contacter et rencontrer nos nouveaux partenaires, connaître leur fonctionnement et construire notre collaboration. Nous nous sommes rendu compte que Colmar hébergeait une grande ressource associative et que ces associations étaient très dévouées pour leurs causes, réactives et disponibles.



Centre socioculturel Europe à 2 pas de l'HUDA

Il s'agit notamment de nos relais alimentaires pour nos résidents : la Manne, les Restos du Cœur ; ou vestimentaires, pour comme Caritas ou l'Ordre de Malte. Les partenaires pour l'apprentissage du français : la Cimade, la Croix rouge, le Secours populaire ou nos bénévoles Priscille et Renaud. Les réseaux pour l'accès à la formation, à l'emploi et la scolarité pour les moins de 25 ans : la Mission Locale, le CIO. Pour finir, nos partenaires pour l'accès aux soins : la PASS, l'équipe mobile psychiatrique et la PMI. Nous passions du temps à tenter de trouver des partenaires

L'ouverture vécue par l'équipe de l'HUDA Pasteur

culturels et nos partenariats ont commencé officiellement en 2024 avec le Centre Europe, Léopard et Culture du cœur.

Malgré le travail intense, nous avons réussi à organiser quelques activités avec les demandeurs d'asile comme une sortie au marché de Noël et un atelier cosmétique. Aussi, grâce aux membres de notre aumônerie, Marc et Isabelle, qui ont proposé plusieurs rencontres, les personnes ont pu profiter de moment plus ludique et ont eu également l'occasion d'apprendre à se connaître.



Hôpital Pasteur à 2 pas de l'HUDA

L'accueil des personnes représente un défi car le roulement est assez accru, d'autant plus qu'il y a la partie hôtelière. Nous avons remarqué que le fait qu'on soit placé à côté de l'hôpital fait que l'OFII nous oriente des personnes avec des problèmes de santé lourds, nécessitant un suivi régulier. Le fait, qu'on ait que des studios isolés favorisent aussi l'accueil de personnes LGBT qui nécessite un accompagnement particulier.

Notre centre est très bien placé, il y a autour l'hôpital, le centre socio-culturel, la poste, la pharmacie, les supérettes, les arrêts de bus, les différents lieux de culte, ce qui crée pour les gens une forme de confort. Comme nous ne disposons pas de lieux communs comme les douches, toilettes, cuisines, les personnes ont du mal à partir car elles retrouvent ici une intimité. »



Marjolaine, Kelvin et Rebeca
Travailleurs sociaux à l'HUDA Pasteur



4/ HUDA Tassigny

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

Mission

L'HUDA Tassigny accueille et héberge 80 personnes en demande d'asile. L'accompagnement social est basé sur la procédure de demande d'asile mais également l'accès aux droits, l'accompagnement à la santé, à la scolarité et la gestion du quotidien. Les hébergements sont situés dans la ville de Mulhouse et dans la périphérie.

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

24%	30%	46%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

24%	14%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
4%	58%
Ménages complexes	Personnes seules

Capacité d'accueil : 80 places

Type d'hébergement : Hébergement diffus

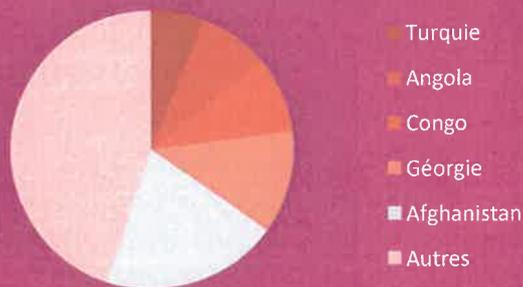
Localisation : Mulhouse, Illzach, Kingersheim

Logements gérés : 18 dans le parc social, 2 dans le privé

Équipe : 5 intervenants dont 3 travailleurs sociaux



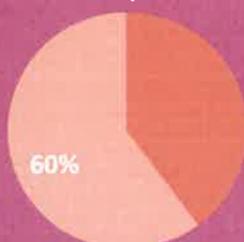
Pays d'origine



Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	63
Nombre de personnes hébergées	136
Nombre de journées réalisées	27 440
Taux d'occupation	94%
Taux de rotation	79%
Nombre de personnes sorties	67
Durée moyenne de séjour	352 j
Nombre de procédures d'asile suivies	29
Nombre de procédures achevées	19
Taux de protection	84%

Requalification en procédures d'asile des procédures Dublin



Durées moyennes de séjour



2023

En 2023, l'HUDA Tassigny a hébergé 136 personnes, soit 51 ménages. La proportion des personnes isolées et des familles monoparentales a augmenté. En effet, 30 personnes isolées (22 hommes et 8 femmes), soit 58%, ont été pris en charge sur l'année, nous avons donc poursuivi le travail d'aménagement de logements pour permettre des accueils en cohabitation où l'intimité de chacun est respectée.

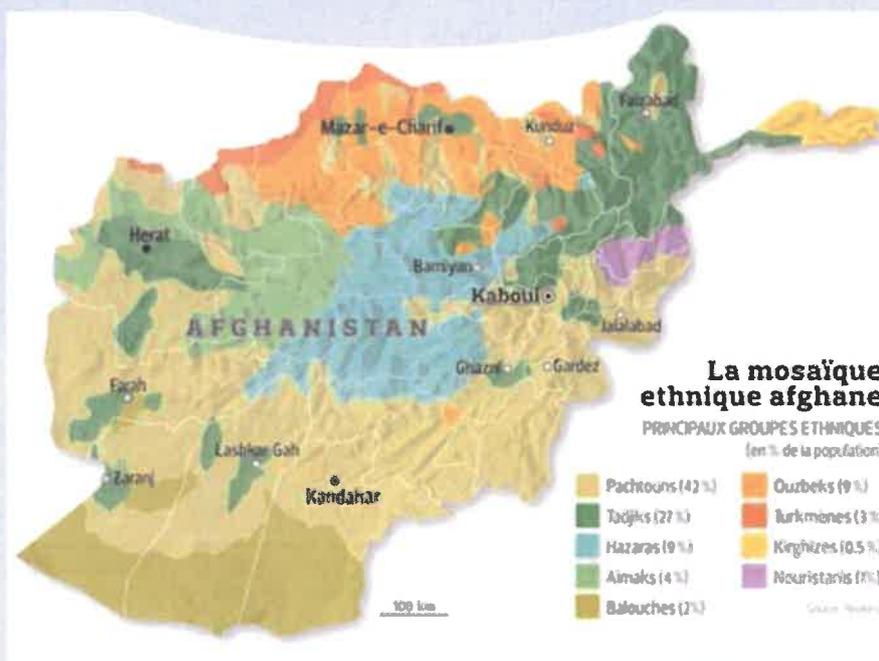
La durée moyenne de séjour est passé de 280 jours en 2022 à 352 jours en 2023, durée qui peut s'expliquer par la requalification en demande d'asile de plusieurs personnes qui étaient en procédure Dublin (cumul de deux procédures). Le délai de prise en charge a donc été prolongé, le temps de la réponse des autorités du pays européen concerné et du retour des autorités françaises étant souvent de plusieurs mois. En effet, sur 136 personnes hébergées en 2023, 47 étaient en procédure Dublin et 28 ont vu leur procédure être requalifiée. Après une phase de procédure Dublin, s'est donc une phase de procédure d'asile qui a démarré avec un travail d'accompagnement de l'équipe de l'HUDA Tassigny sur l'exposé des raisons de la demande d'asile et sur le parcours d'exil, travail qui n'avait pas pu être abordé en profondeur lors de la phase Dublin.

En 2023, 26 nationalités sont représentées à l'HUDA, avec, comme en 2022, une majorité de personnes venant d'Afghanistan.

Concernant les demandes d'asile, pour la première fois, une demande a été traitée dans le cadre de l'apatridie. Cela concernait une personne d'origine Azerbaïdjanaise dont une partie de la famille était de nationalité arménienne. Après la convocation à l'OFPRA, l'officier a requalifié la demande d'asile en demande d'apatridie, avec un nouveau dossier à remplir. C'est donc une 2^{ème} demande d'asile qui a été engagée en parallèle. L'équipe n'a pas eu connaissance de la réponse de cette demande, Monsieur ayant été transféré dans un autre centre d'hébergement suite à l'arrivée de sa famille.

En 2023, 5 ménages ont obtenu la protection de la France, 2 familles et 3 isolés, les nationalités concernées étaient l'Afghanistan, le Soudan, l'Albanie et l'Algérie.

Formation géopolitique sur l'Afghanistan



En 2023, plusieurs travailleurs sociaux ont participé à une formation collective sur la géopolitique de l'Afghanistan intitulée « Afghanistan : après la prise de Kaboul du 15/08/2021 par les Talibans, quelles perspectives ? ».

Cette formation était organisée et effectuée par une géopolitologue. Les objectifs étaient d'appréhender la situation globale de l'Afghanistan, grâce à des explications historiques, économiques et géopolitiques.

Une approche globale des différents enjeux politiques, des courants religieux et de leur influence a été dispensée. Des éclairages particuliers sur l'exil des Afghans depuis 2021 ainsi que la situation spécifique des femmes ont permis de faire le lien avec les dossiers d'asile gérés et la pratique au quotidien à l'HUDA. Enfin, la transmission d'une bibliographie et de sites d'informations vérifiées a laissé la possibilité de continuer à approfondir les connaissances et suivre l'évolution de la situation dans ce pays.

Évolution des prestations en 2023

Dans le cadre de la démarche d'adaptation continue des prestations d'accueil et d'accompagnement, l'HUDA TASSIGNY a pu :

- **Améliorer la prise en charge des stagiaires et accompagner de façon plus approfondie de futurs professionnels.** En 2023, nous avons accueilli une stagiaire en formation d'Assistante de service social, dans le cadre spécifique de l'apprentissage, sur toute la durée de la troisième année. Pour cela, une des travailleuses sociales s'est engagée dans la formation « tuteur de proximité et maître d'apprentissage » afin d'accompagner le suivi de cette stagiaire. En nous inscrivant dans ce type de formation et d'accompagnement, nous permettons une meilleure connaissance du public demandeur d'asile auprès des écoles de formations et nous engageons davantage dans la formation des futurs professionnels.
- **Approfondir le travail de positionnement professionnel et de réflexion des travailleurs sociaux.** Une Journée au vert, transversale entre les équipes Isly et Tassigny, a été organisée avec l'appui d'une coach. Cette journée a permis à chacune de s'interroger sur sa pratique et trouver un sens commun à l'intervention auprès du public demandeur d'asile. Ce temps de travail enrichissant a également permis un temps de recul sur sa pratique professionnelle et la confirmation d'une réelle cohésion d'équipe. Ce travail sur le positionnement professionnel continue toute l'année grâce à la poursuite des séances de Groupe d'Analyse de la Pratique et des Groupes d'Appui Technique avec l'intervention de professionnels de l'équipe mobile de psychiatrie.
- **Proposer des activités plus diversifiées afin de créer du lien entre les personnes accueillies et les sortir d'un isolement parfois pesant.** Que ce soit dans le centre ou à l'extérieur pour découvrir la région, des activités ont été mises en place auprès des adultes et des enfants. Des supports ludiques ont également été créés par Lucie, stagiaire en apprentissage pour faciliter l'apprentissage de langue française (jeu des 7 familles permettant de formuler des questions et un jeu un jeu basé sur le dessin, type Pictionary). En parallèle, des bénévoles supplémentaires ont également rejoint l'équipe pour proposer davantage de cours de français.
- **Poursuivre et accentuer le travail auprès des partenaires.** Cela a pu se concrétiser avec la rencontre d'associations de quartiers qui proposent des activités mais également des aides ponctuelles auprès des personnes accompagnées.
- Enfin, une expérience d'**Immersion au 115** a été proposée aux travailleurs sociaux de l'HUDA. Ceux-ci ont effectué des temps de présence au 115 afin de comprendre le fonctionnement de ce service auquel font appel un certain nombre de demandeurs d'asile à leur arrivée en France et parfois après leur prise en charge HUDA. Une rencontre a ensuite été programmée afin d'expliquer aux intervenants du 115 et du SIAO, la procédure de demande d'asile et les missions de l'HUDA. Cette rencontre a permis un échange de pratiques et un éclairage des missions de chacun.

Les personnes sorties

En 2023, 67 personnes, soit 20 ménages, sont sorties de l'HUDA Tassigny :

- 2 ménages en procédure accélérée, ayant eu un rejet OFPRA, ont fait le choix d'un retour volontaire dans leur pays avec l'OFII, avec une prise en charge au CPAR.
- 5 ménages ont quitté l'HUDA, sans explication, tout en étant toujours en procédure de demande d'asile. 1 ménage en procédure accélérée a quitté le centre suite à un rejet OFPRA car, bien qu'ayant engagé un recours auprès de la CNDA, il n'était plus autorisé à rester à l'HUDA.
- 2 ménages ont été transférés dans le cadre de la procédure Dublin, dans un autre pays européen, 1 ménage a été transféré dans une autre structure Dn@ suite à l'arrivée de la famille rejoignante.
- 9 ménages ayant obtenu une protection en 2022 et 2023 sont sortis dans différents dispositifs : 4 ménages ont été pris en charge dans un dispositif spécifique aux réfugiés, type Centre Provisoire d'Hébergement et Service d'Intégration des Réfugiés, 4 ménages ont obtenu un logement social et 1 ménage a eu une place en résidence sociale. Le suivi AGIR a continué pour 2 ménages ayant obtenu un logement social, pour les 2 autres une fin de prise en charge Agir a été notifiée, les personnes ayant refusé la première proposition de logement.

A noter que sur ces 9 ménages, 8 ont obtenu la protection à l'OFPRA et 1 auprès de la CNDA.

Témoignage

Accueil d'une famille relocalisée

En 2023, j'ai accueilli à l'HUDA, une famille de 7 personnes dans le cadre de la relocalisation. Elle venait de Grèce.

Cette prise en charge spécifique était nouvelle pour moi, la procédure a été différente d'un accueil classique car elle a été très rapide.

Cette famille de nationalité soudanaise est arrivée en France le 08 septembre 2023 et elle a été accueillie à l'HUDA le 20 septembre 2023. Pour la prise en charge de la demande d'asile, l'OFPRA, par l'intermédiaire d'un officier spécialisé dans la relocalisation, nous a contactés et a envoyé les instructions concernant l'accompagnement. En effet, le dossier d'asile a dû être envoyé rapidement sans remplir le formulaire dans le sens où la famille avait déjà été entendue sur les raisons de sa demande d'asile en Grèce, par un officier de l'OFPRA.

La décision est arrivée rapidement, la famille a obtenu le statut de réfugié le 21 novembre 2023, soit 2 mois après son arrivée en France. Je constate différentes difficultés dans l'accompagnement de par cette temporalité spécifique.



L'accord de protection a été pris très rapidement par l'autorité, avant même que les droits relatifs à la couverture santé (CSS) soient ouverts, avant que les enfants puissent être scolarisés et également avant que les ressources soient débloquées.

Comparativement aux délais connus habituellement, la décision relative à l'asile arrivée très tôt aurait pu être considérée comme avantageuse, cependant, c'est plutôt une désillusion que la famille a vécu et ressenti car elle avait compris que dès son arrivée en France elle bénéficierait de toutes les prises en charge et des droits afférents.

En réalité, le cumul des démarches s'étale sur plusieurs mois. Ainsi, à ses yeux, la situation est devenue plus compliquée en France qu'elle ne l'était auparavant en Grèce. Pour cette famille, nous avons donc dû axer notre travail d'accompagnement sur l'acceptation de cette temporalité et la réalité des démarches d'insertion.

Ondine DEMANGE

5/ HUDA Isly

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

Mission

L'HUDA ISLY est situé sur la ville de Mulhouse et son agglomération (Illzach-Pfastatt-Wittenheim). Il accueille une vingtaine de ménages essentiellement composé de grandes familles, ce qui en a fait sa particularité. Le développement du réseau et la stabilisation des liens avec les partenaires ont été une priorité pour l'équipe afin d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

24%	19%	57%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

50%	11%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
2%	37%
Familles complexes	Personnes seules

Capacité d'accueil : 87 places

Type d'hébergement : Hébergement éclaté

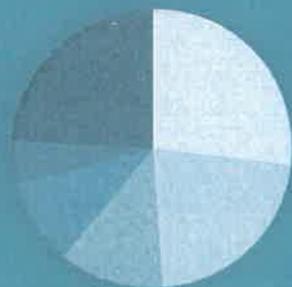
Localisation : Mulhouse-Pfastatt-Wittenheim-Illzach

Logements gérés : 18 dans le parc social

Equipe : 5 intervenants dont 3 travailleurs sociaux

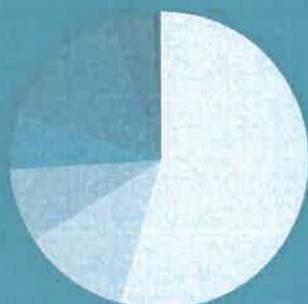


Pays d'origine



- Russie
- Afghanistan
- Kosovo
- Géorgie
- Bosnie
- Autres

Motifs de la demande d'asile



- Situation sécuritaire
- Motifs ou conflits d'ordre familial
- Motifs ou conflits d'ordre sociétal
- Discrimination ethnique
- Victimes ou témoins d'exactions du pouvoir en place
- Motifs liés à l'activité politique ou l'appartenance politique
- Discrimination religieuse

Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	93
Nombre de personnes hébergées	189
Nombre de journées réalisées	31746
Taux d'occupation	100%
Taux de rotation	107%
Nombre de personnes sorties	108
Durée moyenne de séjour	382 j
Nombre de procédures d'asile suivies	29
Nombre de procédures achevées	16
Taux de protection	64%

2023

En 2023, l'HUDA a connu une activité relativement stable et l'équipe a pu consolider les différents axes développés en 2022 : le réseau partenarial, l'approfondissement des compétences sur l'asile, l'attention portée aux enfants et plus particulièrement aux plus de 14 ans rencontrant d'importants délais pour la scolarisation.

Bien que le taux de rotation fléchisse légèrement en passant de 114% en 2022 à 107% en 2023, il est resté à un niveau assez conséquent. 93 personnes ont bénéficié d'une admission, la majorité étant en familles. Si l'on raisonne par typologie de ménages, 50% sont des couples avec enfants, 36% des personnes seules, 11% des familles monoparentales, 2% des ménages complexes composés de plusieurs générations ou de fratrie. Les enfants continuent de représenter plus de 50% de l'effectif total. La part des isolés à quant à elle a légèrement augmenté (8% de l'effectif). Un nouveau logement en cohabitation a pu être proposé permettant d'accueillir 4 hommes. Afin d'assurer le lien, l'équipe a continué à faire régulièrement des visites à domicile pour accompagner les personnes dans l'adaptation au logement. Il a fallu soutenir certains isolés dans l'entretien de leur logement. A ce titre, une action éducative a été mise en place en lien avec l'agent logistique et la femme de ménage afin d'apporter des repères sur les bons gestes liés à l'hygiène et à l'utilisation des produits ménagers.

Parmi les 19 nationalités accueillies en 2023, les ménages russes (notamment tchéchènes) et afghans sont les plus représentés. Il s'agit en effet des pays touchés par un contexte d'insécurité. Tout comme au niveau national, la hausse des accueils de ressortissants kosovares et géorgiens est constatée. Contrairement aux dernières années, il n'y a pas eu de nouveaux accueils de famille syrienne.

Malgré des accompagnements de plus de 3 ans pour certaines familles, la durée moyenne de séjour diminue légèrement en 2023 avec 382 jours contre 408 en 2022. Cela s'explique en partie par les départs anticipés des personnes sous procédures Dublin.

Une année marquée par la procédure Dublin

43% des personnes accompagnées en 2023 ont été placées en procédure Dublin ce qui correspond à 19 ménages, essentiellement des couples avec enfants.

Cette procédure pèse lourdement sur les personnes accueillies qui « perdent » plusieurs mois dans le traitement de leur demande de protection. La charge mentale et le stress qu'impliquent les rendez-vous hebdomadaires liés à l'assignation à résidence ne sont pas négligeables. C'est au cours de ces rendez-vous que les personnes peuvent à tous moments être placées en rétention et être transférées vers le pays de réadmission.

C'est ainsi que 4 familles ont été reconduites vers leur pays de réadmission (Pologne, Espagne ou Allemagne) après avoir été interpellées lors de la signature à la Brigade Mobile ou encore directement à leur domicile. Une isolée a également été placée en centre de rétention pour un transfert en Espagne.

Bien qu'en lien avec le Pôle Régional Dublin en charge de ces dossiers, l'équipe ne découvre les départs qu'après exécution des interpellations.

Il y a ainsi une rupture soudaine dans l'accompagnement et des difficultés logistiques dans la gestion des logements, les familles ne pouvant pas emporter avec elles toutes leurs affaires.

Une famille a cependant pu bénéficier d'une requalification de procédure et entamer sa demande d'asile en France après un an d'attente.

Une inquiétude sur la place du récit de vie dans l'accompagnement

L'annonce de la nouvelle Loi Immigration interpelle notamment sur la place qui sera laissée au récit de vie. En effet, l'État prévoit la mise en place d'espaces France Asile au sein des préfectures dans lesquels un agent de l'OFPRA sera en charge de l'enregistrement des demandes. Depuis plusieurs dizaines d'années, la procédure suivie permettait aux demandeurs d'asile de bénéficier d'un temps consacré, avant entretien de l'OFPRA, à la retranscription du récit de vie. Cette démarche était soutenue par un intervenant social. Le travail demandait la mise en place de conditions favorisant le dévoilement d'événements parfois traumatiques (cadre confidentiel, relation de confiance, interprétariat de qualité, ...). L'exposé des motifs soutenant la demande de protection pourrait désormais se faire dans les locaux de la préfecture, à l'oral, charge à l'officier de l'OFPRA de relever les points utiles pour les consigner dans le dossier. L'équipe de l'HUDA souligne sa crainte de voir disparaître cette partie de l'accompagnement, démarche fondamentale à la mise en valeur d'un besoin légitime de protection.

« A ce jour, nous accompagnons les personnes dans la constitution du dossier. Bien que difficile, celui-ci permet de mieux comprendre le vécu et le parcours de la personne, ses traumatismes et ses peurs. Cela permet également de pouvoir proposer un soutien psychologique à la personne et renforce le lien de confiance avec elle. L'accompagnement aux démarches liées à la demande d'asile est notre principale mission. Nous craignons cette réforme et espérons qu'elle n'aura pas de trop lourdes conséquences sur la demande d'asile des personnes ».
L'équipe de l'HUDA

Évolution des prestations

Dans le cadre de la démarche d'adaptation continue des prestations d'accueil et d'accompagnement, l'HUDA ISLY a pu :

- Développer le lien avec la mission locale et orienter les jeunes de moins de 26 ans vers une action de formation en activant soit le Fond d'aide aux jeunes (FAJ) ou le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- Proposer un logement supplémentaire pour une colocation afin de répondre aux besoins d'hébergements des isolés
- Mener des actions spécifiques en lien avec l'entretien des logements notamment dans les colocations
- Installer des bureaux pour les enfants dans les logements pour faciliter le travail scolaire
- Renforcer le partenariat avec Culture du Cœur notamment sur des actions ciblées durant l'été
- Développer le travail en réseau avec les éducateurs de rue intervenant dans les quartiers
- Assurer le lien avec les bénévoles pour proposer des actions répondant aux besoins exprimés : randos, cours de français...
- S'investir dans l'accompagnement d'une stagiaire CESF
- Orienter les personnes vers l'équipe mobile de psychiatrie
- Participer à différentes actions de formation notamment sur :
 - L'Afghanistan : après la prise de Kaboul par les Talibans, quelles perspectives
 - Les violences sexuelles de quoi parle-t-on ?
 - Accompagner les auteurs de violence
 - Le recours devant la CNDA
 - Psycho-traumatisme et posture professionnelle
 - Groupe d'analyse de la pratique
- Soutenir un membre de l'équipe dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du diplôme d'Assistante de Service Social.

Le dispositif d'éclairage ethnoclinique (ARSEA)

Le Dispositif d'Éclairage Ethnoclinique permet de faciliter l'échange entre les professionnels et les familles afin de mieux se comprendre notamment lorsque les logiques culturelles sont des freins à l'accompagnement. Il met à jour les processus qui sous-tendent le fonctionnement familial et met en exergue les phénomènes psychiques liés à l'exil et à l'accueil.

Cette approche, expérimentée par l'HUDA en 2023, permet de faire une médiation entre professionnels et familles et de créer des ponts entre les réalités de chacun. « J'ai pu participer à une réunion partenariale de médiation ethnoclinique. La réunion était composée de deux animateurs/médiateurs, des professionnels accompagnant la famille ayant sollicités la médiation et d'une personne "témoin". Cette dernière connaît bien les coutumes et la manière de vivre du pays d'origine de la famille. Venant d'Afghanistan, cette personne "témoin" nous a notamment sensibilisés sur le fait que les enfants afghans sont très abîmés par la vie du fait de la guerre et du fait qu'ils n'ont pas la parole au sein de leurs familles.

Cet échange m'a permis d'avoir un nouveau regard sur la situation et sur le comportement de cette famille. Ce dispositif favorise la compréhension de la culture de l'autre, les différences sur la place de la femme et des enfants. Cela permet également de comprendre le choc culturel que peuvent vivre les personnes lors de leur arrivée en France »

Sophie, CESF



Les sortants de l'HUDA

En 2023, 108 personnes ont quitté l'HUDA soit 21% de plus qu'en 2022. Parmi elles :

- **43 %** ont obtenu le bénéfice d'une protection internationale dont 70% à l'OFPPRA et 30% à la CNDA (elle concerne des Syriens, Afghans, Tchétchènes, Kosovares et Géorgiens). Pour ceux ayant obtenu la protection à l'OFPPRA, l'instruction de la demande d'asile a été en moyenne de 240 jours en 2023 contre 150 jours en 2022. Cette augmentation s'explique notamment par un délai d'instruction long pour deux familles afghanes arrivées en France dans le cadre du dispositif APAGAN. Les procédures devant la CNDA quant à elles ont duré en moyenne 740 jours (contre 409 jours en 2022). Une des familles concernées est restée plus de 3 ans en procédure à l'HUDA.
- **12 %** ont obtenu une réponse négative devant la CNDA. A la sortie de l'HUDA, deux isolés étaient encore en attente d'une réponse en rapport avec une demande de titre de séjour pour raisons médicales.
- **9%** ont fait une demande d'Aide au Retour Volontaire suite à une réponse négative de l'OFPPRA. Il s'agit d'une famille de 10 personnes qui a pu être orientée vers le Centre de Préparation à l'Aide au Retour afin de bénéficier d'un hébergement dans l'attente du retour effectif en Bosnie.
- **6 %** ont quitté l'HUDA en cours de procédure. Contrairement aux années précédentes, il ne s'agit que de départ volontaires (disparition, retour au pays d'origine, départ dans un pays tiers ou départ pour hébergement chez un compagnon) et non plus de situations liées à des pays d'origines sûrs.
- **31 %** ont quitté l'HUDA du fait d'une procédure Dublin avec réadmission vers un pays tiers. Une famille a disparu avant d'être transférée sous contrainte en Pologne. Une isolée a été placée en rétention pour un transfert en Espagne alors qu'elle avait déclaré une grossesse pour laquelle le papa était en France. Ces situations sont toujours extrêmement mal vécues par les personnes concernées s'imposant à elles et ne laissant pas d'alternative quant à un départ vers un pays dans lequel le parcours d'exil a souvent été vécu comme traumatique.

Des temps forts

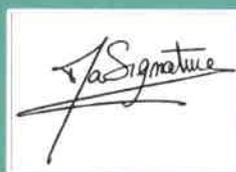
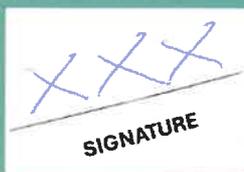
Cours d'alphabétisation Développer, valoriser, gagner en autonomie

« J'ai été enseignante pendant 41 ans et la transmission du savoir a toujours été un plaisir pour moi. Lorsqu'on m'a proposé de devenir bénévole chez ACCES pour donner des cours d'alphabétisation à 2 dames Ivoiriennes, je n'ai donc pas hésité à m'engager. Je suis très encouragée par l'intérêt, la volonté et le plaisir d'apprendre de ces 2 dames que j'accompagne. Nous vivons des temps d'apprentissage et d'échange intéressants et riches. Mme B. et Mme D. m'ont fait part de leur plaisir d'apprendre et m'ont confié qu'avant, elles ne faisaient rien de leurs journées, qu'elles étaient limitées dans la vie quotidienne alors que maintenant elles travaillent (elles font des devoirs d'écriture et de lecture chaque jour). Elles sont très fières de pouvoir commencer à lire et de moins devoir demander de l'aide. Elles forment un très beau tandem toutes les deux, elles s'encouragent mutuellement et travaillent ensemble. Elles sont très heureuses de découvrir chaque semaine un peu plus l'autonomie que leur donne les apprentissages dans leur vie quotidienne et je partage leur joie ! ».

Témoignage de Christine Herrgott, bénévole

La signature comme une petite victoire et une affirmation de soi !

Grâce aux cours d'alphabétisation, les dames accompagnées ont pu apprendre à signer par leur nom et non plus avec une croix comme elles le faisaient depuis des années. Quelle fierté et quelle émotion pour elles et pour toute l'équipe !



Un partenariat qui a du cœur Culture du cœur

« Avec notre partenaire culturel Culture du cœur, nous pouvons faire régulièrement des propositions aux familles que nous accompagnons pour participer à des manifestations culturelles. Cela permet un réel accès à la culture pour les personnes accompagnées et de leur faire découvrir des activités qu'elles n'avaient jamais faites auparavant ».

Cette année, une fois de plus, nous avons sollicité Culture du cœur notamment pour les vacances d'été scolaires et ainsi nous avons pu proposer aux personnes un large panel d'activités. Nous les avons une nouvelle fois axées principalement autour des enfants et également et des activités en famille du fait des vacances scolaires. Les retours ont été très positifs et beaucoup de joie a été exprimée pendant ces temps d'échanges et de partage ».

L'équipe de l'HUDA



Atelier à la Kunsthalle

La fête de fin d'année à l'HUDA en partenariat avec OKIDOK Kingersheim



Pour la seconde année consécutive, grâce à un généreux don d'Okidok, l'HUDA a pu organiser sa fête de fin d'année dans les locaux d'Okidok à Kingersheim.

Ce moment fort attendu a permis à chacun de partager des spécialités de son pays d'origine et aux familles de participer à des ateliers « bredele » avec l'équipe afin d'agrémenter le buffet de la soirée.

Personnes accompagnées, équipe, partenaires, représentants de la direction d'ACCES et du conseil d'administration ont ainsi pu partager un moment convivial.



Journée handball avec les éducateurs de quartier



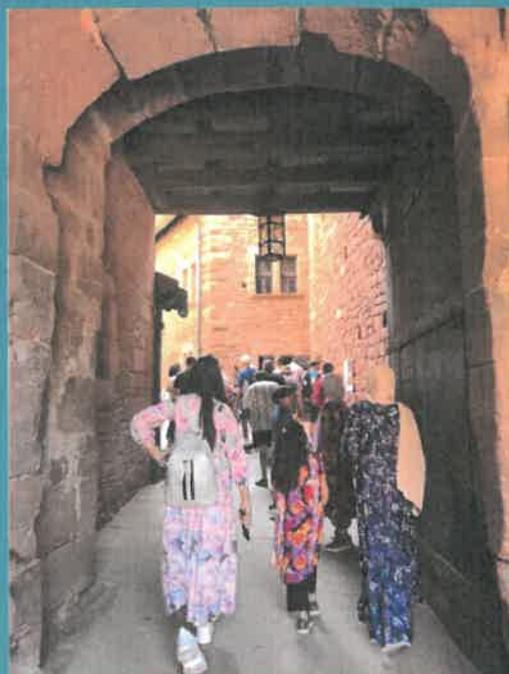
Visite Fondation Schneider



Randonnée avec Olivier (bénévole)



Haut-Koenigsbourg



Ferme pédagogique



Atelier Bredele



6/ HUDA Preiss

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

Mission

L'HUDA Preiss fonctionne en mutualisation étroite avec le CADA Preiss. Sa capacité d'accueil de 53 places permet d'accueillir 10 familles et 13 personnes isolées dans 14 logements meublés et équipés, à proximité des bureaux et de toutes commodités (écoles, hôpital, PMI...). Ces logements permettent aux familles de se retrouver dans un environnement qui facilite les soins et l'intégration ainsi que dans une intimité favorisant une certaine autonomie.

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

29%	28%	43%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

35%	8%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
0%	57%
Couples	Personnes seules

Capacité d'accueil : 53 places

Type d'hébergement : Hébergement collectif et diffus

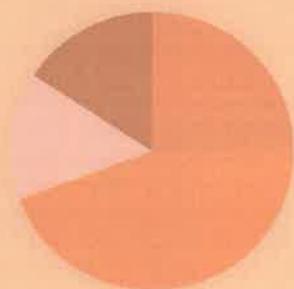
Localisation : Mulhouse

Logements gérés : 14 (36% dans le parc social)

Équipe : 5 intervenants dont 2 travailleurs sociaux

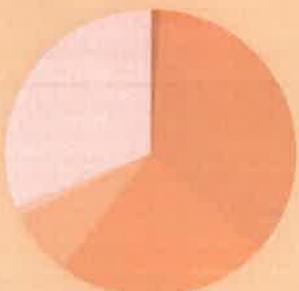


Pays d'origine



Afghanistan	15 %
Albanie	10%
Autres	36%
Congo RDC	8%
Géorgie	15%
Kosovo	16%

Situation avant l'admission



Autres	1%
CAES	33%
DNA Transfert	22%
Hébergés	7%
Sans solution	8%
Urgence/115	29 %

Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	37
Nombre de personnes hébergées	89
Nombre de journées réalisées	18 269
Taux d'occupation	94%
Taux de rotation	70%
Nombre de personnes sorties	44
Durée moyenne de séjour	335 j
Nombre de procédures d'asile suivies	41
Nombre de procédures achevées	22
Taux de protection	23%

2023

En 2023, l'HUDA a pris en charge 89 personnes sur les 53 places agréées de l'établissement. 37 nouvelles personnes ont été admises et 44 personnes sont sorties du centre.

2/3 des personnes accueillies étaient avant leur arrivée en situation de précarité sur le plan du logement (29% relevaient du 115 ou d'une structure d'urgence et 33% étaient temporairement hébergées par un CAES).

2/3 de l'effectif reçu se concentre sur 5 nationalités : les Balkans (Kosovo et Albanie) constituent ¼ de cet effectif, l'Afghanistan et la Géorgie portent chacun 15% de l'effectif, et le Congo RDC 8%.

En termes de procédures suivies, 40 % des ménages sont positionnés en attente sur une procédure Dublin, 35% sont en procédure d'asile accélérée et 25% sont en procédure d'asile normale.

Nous observons que la rotation des effectifs de l'année est nettement plus faible qu'en 2022 puisqu'elle perd 55 points passant de 125% en 2022 à 70% en 2023, les durées de séjour restant très variables d'une année sur l'autre.

Les travailleurs sociaux : un rôle déterminant

En cette année 2023 écoulée, les travailleurs sociaux ont joué un rôle déterminant auprès des demandeurs d'asile dans la prise en charge proposée. Ils ont cherché à offrir l'accueil le plus chaleureux possible, ils ont aidé à s'adapter dans le nouvel environnement, ils ont accompagné dans les démarches de scolarisation. Ils ont également accompagné dans les démarches administratives et juridiques. Ils se sont positionnés comme facilitateurs pour favoriser l'intégration et l'autonomie dans la société.

Mais ils ont également pris du temps pour réaliser des démarches visant à améliorer la santé et le bien-être, allant un certain nombre de fois jusqu'à offrir un soutien émotionnel lorsque cela était nécessaire. L'accompagnement dans le domaine de la santé est une priorité pour la plupart des personnes accueillies.

Voici les principaux aspects de cet accompagnement développé en 2023 :

Une évaluation initiale et régulière des besoins de chaque usager a été réalisée pour identifier les aspects médicaux, psychologiques, et sociaux nécessitant une intervention. Cette évaluation a permis de définir un projet personnalisé d'accompagnement avec la personne accueillie. Les personnes ont été invitées à s'impliquer dans le projet à hauteur de leurs possibilités ou compétences.

En parallèle des soins, les démarches administratives ont été entreprises : ouverture des droits auprès de l'assurance maladie, montage de dossiers MDPH, demandes de régularisation du séjour au titre de la santé (dans un délai restreint).

Une attention particulière a été portée à l'accès aux soins puis à la coordination des soins médicaux, en travaillant en collaboration avec les professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers, spécialistes) pour assurer le démarrage ou la continuité des soins.

Des activités en interne ou en externe, peuvent avoir eu pour objectif de développer l'autonomie des personnes accueillies, de favoriser les liens sociaux. Cela a inclus des activités de la vie quotidienne, des activités sportives ou de loisirs visant à renforcer certains savoirs. Outre les activités, des actions de prévention comprenant la sensibilisation aux habitudes de vie saines ont pu également être mises en œuvre.

Un soutien psychologique a par ailleurs été proposé via l'équipe mobile de psychiatrie pour aider les personnes à gérer le stress, l'anxiété, et d'autres troubles psychiques. Des psychologues ou des psychiatres en libéral ont pu également être sollicités ponctuellement.



Personnes BPI

Trois ménages ont obtenu une protection en 2023 :

- Une famille de cinq personnes : seuls les enfants ont été reconnus réfugiés car ils étaient de nationalité ukrainienne alors que les parents étaient arméniens, cette famille a dû être orientée vers un CPH car elle n'avait pas suffisamment de ressources pour aller vers un logement autonome.
- Une famille monoparentale a obtenu une protection subsidiaire étant issue d'une minorité et ayant été victime de violence conjugale. Les violences basées sur le genre, telles que la violence domestique, les mariages forcés, et les mutilations génitales, peuvent en effet être des motifs de reconnaissance du statut de réfugiée. La requérante doit démontrer que les autorités de son pays ne peuvent ou ne veulent pas la protéger. La demandeuse a dû expliquer en détail sa situation, fournir des preuves (témoignages, rapports médicaux, etc.), et démontrer la persistance du danger si elle retournait dans son pays d'origine.
- Une famille dont seule la femme et ses enfants ont bénéficié de la protection subsidiaire, le Monsieur ayant eu un rejet de la CNDA. Ce couple s'est rencontré sur le chemin de l'exil, les conjoints de possédaient pas de la même nationalité.

Les personnes sont sorties du centre dans une moyenne de 176 jours soit moins de six mois après l'obtention de leur réponse positive.

Les protections obtenues par les Afghans

Encore en 2023, une très grande majorité des personnes originaires d'Afghanistan ont obtenu une protection juridique devant les instances d'examen de l'asile. Voici les motifs relevés soutenant les accords délivrés :

- Au titre de la violence généralisée et conflits armés car la situation sécuritaire en Afghanistan, marquée par les combats entre les forces gouvernementales, les Talibans, et d'autres groupes armés, entraîne un risque élevé de persécution pour les civils.
- Au titre de la persécution basée sur l'appartenance à un groupe social : les personnes appartenant à des groupes ethniques ou religieux minoritaires, comme les Hazaras ou les Sikhs, sont repérées comme particulièrement vulnérables.
- Au titre de la persécution politique : les individus associés au gouvernement afghan ou aux forces étrangères, y compris les travailleurs humanitaires, peuvent être ciblés par les Talibans.
- Au titre des violations des droits humains : les femmes, les défenseurs des droits humains, les journalistes, et les membres de la communauté LGBTQ+ font face à des persécutions sévères sous les régimes répressifs. Ces conditions créent un environnement où de nombreux Afghans remplissent les critères pour obtenir le statut de réfugié.

Personnes déboutées

Personnes déboutées	21
Personnes s'étant vu proposer l'ARV	19
Personnes ayant choisi l'ARV	2

Sur 16 personnes déboutées en 2023 (8 familles et 3 isolés) :

- 2 ont obtenu une régularisation au titre de la santé,
- 2 ont accepté l'ARV (Albanie),
- 17 ont trouvé des solutions personnelles.

La durée moyenne de séjour des déboutés après la décision de rejet de la demande d'asile est de 95 jours.

Évolution des prestations

Dans le cadre de la démarche d'adaptation continue des prestations d'accueil et d'accompagnement, l'établissement a pu en 2023 :

- Renouveler de l'électroménager
- Rénover les espaces communs du bâtiment collectif
- Rénover plusieurs logements.

Sur la prestation d'accompagnement :

- Accompagner les personnes dans la procédure de dématérialisation
- Mettre en place de nouvelles animations de loisirs, culturelles et sportives en faveur des personnes accueillies
- Adapter la démarche FLE en proposant des cours de français plus ciblés
- Mener des actions en faveur des parents de jeunes enfants, avec des ateliers à thèmes animés par une puéricultrice et avec la présence d'interprètes

7/ CADA Preiss

Centre d'Accueil pour
Demandeurs d'Asile

Mission

Le CADA Preiss est situé sur la ville de Mulhouse. Il accueille une trentaine de ménages (familles et personnes seules) dans 21 logements sociaux meublés et équipés, à proximité de toutes commodités (écoles, hôpital, PMI...). Sur 21 logements, 14 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces logements permettent aux familles de se retrouver dans un environnement qui facilite les soins et l'intégration et préserve une intimité sécurisante.

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

20%	32%	48%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

31%	9%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
2%	56%
Famille complexe	Personnes seules

Capacité d'accueil : 86 places

Type d'hébergement : Hébergement éclaté

Localisation : Mulhouse

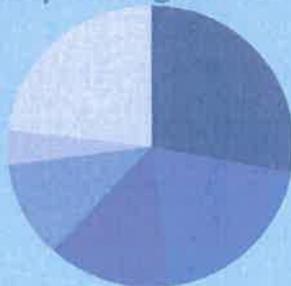
Logements gérés : 21 dans le parc social et privé

Équipe : 7 dont 4 travailleurs sociaux



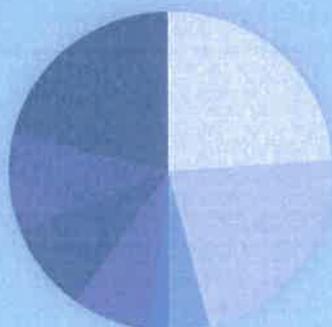
Pays d'origine

- Afghanistan
- Géorgie
- Kosovo
- Congo
- Lybie
- Autres



Motifs de la demande d'asile

- Appartenance politique
- Situation sécuritaire
- Motifs d'ordre sociétal
- Discrimination religieuse
- Discrimination ethnique
- Victimes d'exactions du pouvoir
- Motifs d'ordre familial
- Autres



Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	75
Nombre de personnes hébergées	167
Nombre de journées réalisées	30 316
Taux d'occupation	96.58%
Taux de rotation	87%
Nombre de personnes sorties	92
Durée moyenne de séjour	429 j
Nombre de procédures d'asile suivies	77
Nombre de procédures achevées	44
Taux de protection	41%

2023

Avec un taux d'occupation de près de 97%, le CADA a connu en 2023 une année soutenue. Avec 75 nouvelles personnes accueillies, le CADA a renouvelé à 87% son effectif. Sur l'ensemble des ménages, 56% sont des personnes seules : la tendance d'une prééminence des demandeurs d'asile isolés se confirme là où il y a encore 2 ans, les familles étaient majoritaires. L'accueil de personnes seules nécessite un travail important sur la vie en cohabitation en composant avec les origines différentes, les parcours de vie abîmés, la gestion de l'attente des réponses administratives, le besoin d'autonomie des personnes dans un cadre assez contraint.

S'agissant des nationalités qui se sont présentées, nous relevons pour la troisième année que c'est la nationalité afghane qui vient en tête, suivie de la géorgienne, de la kosovare puis de la congolaise.

Nous notons pour cette année 2023 qu'en phase d'admission, un partage de plus en plus équitable des types de procédure se produit : 41% des procédures sont qualifiées de procédures accélérées et 59% sont qualifiées de procédures normales. Avant d'être admises, les personnes viennent majoritairement de CAES ou étaient sans solution d'hébergement.

Pour les personnes arrivées en fin de prise en charge, nous constatons une durée de séjour moyenne relativement haute avec 14 mois de séjour (429 jours) contrairement à l'inverse de l'année précédente où les ménages sont restés un peu moins de 6 mois dans notre établissement (179 jours).

En 2023 également, les familles dites réfugiées sont restées au CADA moins de 6 mois (176 jours) après avoir obtenu la protection internationale, le temps qu'un logement leur soit attribué pour 21% ou qu'une solution vers un spécialisé (CPH et SIR) soit trouvée pour 12%.

Le travail de l'équipe est marqué en 2023 par les priorités relatives à l'accès aux soins, les dossiers d'asile et l'insertion des réfugiés.

L' accueil de personnes à la santé fragile

Le CADA a accueilli, pour 20% de son effectif, des personnes vulnérables par leur situation de santé ayant besoin de soins multiples, de conditions d'hébergement adaptées et d'un accompagnement étroit en lien avec les professionnels de la santé.

Les situations de santé sont de plus en plus inquiétantes notamment pour les personnes venant de Géorgie. Les pathologies peuvent nécessiter des soins urgents engageant quelques fois des protocoles très lourds dans lesquels les pronostics vitaux sont en jeu. Deux personnes sont décédées en 2023, une mère de famille âgée de 27 ans et un père de famille âgé de 60 ans. Malheureusement, à l'entame de prise en charge, les prestations de soins sont souvent dégradées avec des rendez-vous éloignés aux permanences d'accès aux soins de santé (PASS).

S'est posée régulièrement la question de la délivrance d'un traitement de relais à celui dont les personnes disposaient dans leur pays avec un risque éventuel d'interruption de soins.

En plus de l'ouverture des droits et de la recherche de médecins, les travailleurs sociaux accompagnent aussi les personnes dans leur demande de régularisation au titre de la santé. Le délai d'envoi du dossier est de 3 mois à compter du passage en GUDA.

L' accompagnement à la scolarité

La principale action en faveur des enfants vise à mettre la scolarité en place. Depuis 2022, l'équipe observe un allongement de la durée d'attente pour l'affectation et l'entrée au collège (environ 3-4 mois), durée réduite à un mois pour l'école primaire.

Les travailleurs sociaux font le lien entre les enfants et les familles avec le CASNAV : c'est la structure académique en charge de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Les enfants nouvellement arrivés peuvent être accueillis dans des structures UPE2A. La circonscription de Mulhouse 3 compte trois UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) dont 1 dispositif NSA (pour les enfants non scolarisés antérieurement)

Un autre aspect de l'accompagnement à la scolarisation est de faciliter l'implication des parents et de leur donner toute la place possible dans le suivi de leur enfant et des liens avec l'école. Le travailleur social n'est que l'interface et implique au maximum les intéressés.



Évolution des prestations

Dans le cadre de la démarche d'adaptation continue des prestations d'accueil et d'accompagnement, l'établissement a pu :

- Installer du mobilier anti-punaises de lits
- Renouveler de l'électroménager
- Accompagner les personnes dans la dématérialisation de la procédure
- Mettre en place des animations de loisirs, culturelles et sportives en faveur des personnes accueillies
- Adapter la démarche FLE en proposant des cours de français spécifiques
- Mener des actions en faveur des parents de jeunes enfants, avec des ateliers à thèmes animés par une puéricultrice et avec la présence d'interprètes.
- Développer la compétence d'équipe en proposant des formations et sensibilisations à la gestion du dossier d'asile, la prévention des soins en santé mentale, la cohésion d'équipe, les évolutions de procédure introduites par la loi immigration, l'anglais pratique.

Personnes BPI

18 personnes (5 familles et 9 isolés) ont été bénéficiaires d'une protection internationale en 2023 : 85% d'entre eux se sont vu délivrer le statut de réfugié et 15% se sont vu octroyer la protection subsidiaire.

Les motifs invoqués ayant permis l'obtention des protections sont liés aux opinions politiques, à la religion, à la discrimination ethnique, à la situation sécuritaire et aux conflits d'ordre familiaux. Les nationalités sont diverses : afghane pour la majorité, tibétaine, syrienne, turque, kosovare, Guinéenne et Haïtienne.

Après l'obtention de la protection internationale, les personnes ont pu sortir relativement rapidement de notre établissement (moins de 6 mois en moyenne) vers une solution adaptée.

Personnes déboutées

Toutes les personnes ayant connu une réponse négative à leur demande d'asile ou l'ayant stoppée ont été destinataires d'une proposition d'Aide au Retour Volontaire, à l'exception de deux familles régularisées (au titre de la santé) en recherche de solutions de logement auprès du SIAO et un isolé régularisé hébergé par ses proches.

Une famille de 7 personnes, présente en France depuis 4 années, est partie vers le dispositif d'urgence de droit commun. Une mère et son fils se sont désistés de leur demande d'asile et sont repartis avec leur propres moyens à la suite du décès du père de famille. Une famille de trois personnes s'est désistée pour rentrer par ses propres moyens dans son pays. 8 personnes isolées et une famille ont quitté le centre avec l'aide de tiers.

Une personne isolée et deux familles ont opté pour l'ARV à la suite du rejet de la demande d'asile. Pour l'une d'entre elles, l'aide de retour au pays proposée par l'OFII a été un moyen de retrouver les proches à la suite du décès de la mère de famille.

Une famille de 11 personnes a quitté le centre après réponse négative de l'OFPPRA tout en souhaitant poursuivre sa procédure devant la CNDA. Elle a pu sortir du logement après avoir trouvé une solution d'hébergement individuelle.

Témoignages



Focus sur la situation de la famille J., originaire de Géorgie.

Monsieur J. a été accueilli au CADA le 16/12/2022 avec son épouse et son fils Gurami, âgé de 19 ans. La famille J., en demande d'asile, a été orientée par l'OFII après avoir passé un peu plus d'un mois à Nantes. A son arrivée, Monsieur est très affaibli. Madame nous informe que son mari souffre d'un cancer du rein.

Étant arrivé en France depuis moins de 3 mois, Monsieur ne dispose pas d'assurance maladie. Nous mettons en place une prise en charge médicale au sein de la PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé). Monsieur sera vu par le médecin de la PASS 15 jours plus tard puis rapidement par un oncologue. Pour soulager ses douleurs, un antalgique puissant de la famille des opioïdes (stupéfiants) est prescrit à Monsieur mais ne sera pas délivré par la pharmacie de la PASS tout comme les suppléments nutritifs dont il a besoin. Heureusement, le reliquat du versement de l'ADA permet à Madame de prendre en charge les frais supplémentaires en pharmacie de ville.

Début janvier, l'état de santé de Monsieur se dégrade. Il a du mal à se déplacer et mange très peu. Madame souhaite qu'il soit hospitalisé mais il n'y a aucune place dans le service d'oncologie. Nous trouvons une chaise roulante pour faciliter les déplacements dans le logement. Monsieur sera hospitalisé le 28/01 et à son retour au logement le 8/02 une hospitalisation à domicile est mise en place. Toute la vie de la famille est centrée sur les soins de Monsieur. Ni Madame, ni Gurami n'arrivent à s'investir dans des cours de français. Monsieur sera à nouveau hospitalisé à deux reprises et décèdera au service d'oncologie le 03/04/2023.

Durant son séjour à Nantes, Madame a fait la connaissance d'une compatriote qui va l'épauler et l'aider à organiser le rapatriement du corps de son mari en Géorgie. Un mouvement de solidarité dans la communauté géorgienne permet également à madame de financer son billet d'avion et celui de son fils pour regagner rapidement son pays afin d'assister à l'inhumation de son mari.

Sylvie FORTHOFFER, CESF.

L'Afghanistan, « une autre planète »

« En Afghanistan, nous ne sommes pas sur la même planète qu'en France ! » me dira un médecin venu de ce pays pour chercher refuge.

Nous sommes loin de nous imaginer vivre dans un climat tel qu'en Afghanistan ! Imaginons, juste un instant, nos livres et tous nos instruments de musique brûlés sur la place publique, la fermeture de nos salons de beauté tenus par les femmes, l'interdiction pour nous de travailler, d'étudier, de nous rendre seules dans les rues, d'accéder aux parcs publics ! Imaginons aussi en tant que femmes ne plus pouvoir nous soigner parce que le médecin est un homme...

Tout ça est bien réel en Afghanistan avec l'arrivée des Talibans au pouvoir en août 2021 ; une partie de notre équipe a pu bénéficier d'une formation sur ce pays. C'est un présent et un avenir bien sombres avec cependant des graines d'espoir, quelques poignées d'hommes et de femmes résistent, et c'est ainsi qu'ici et là, des « écoles » clandestines voient le jour. Des filles partent le matin, avec leur sac dans lequel elles mettent des aiguilles et de la laine mais en réalité elles vont s'instruire... La peur est là mais le courage et l'espoir les animent !

Patricia PETER CONTESSA, Assistante de service social.

8/ CADA Victor Hugo

Centre d'Accueil pour
Demandeurs d'Asile

Mission

Le CADA Victor Hugo est situé sur la ville de Colmar. Il accueille majoritairement des familles dans des logements loués auprès de bailleurs sociaux. Après un parcours d'exil souvent chaotique, les familles apprécient ce mode d'hébergement qui leur permet de retrouver une certaine autonomie. La proximité des appartements avec les différents services (les écoles, commerces, hôpitaux) facilite les soins et l'intégration. Les associations présentes dans les quartiers offrent en complément une multitude de réponses aux personnes accueillies.

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

26%	31%	43%
Femmes	Hommes	Enfants

Capacité d'accueil : **87 places**

Type d'hébergement : **Hébergement éclaté**

Localisation : **Colmar**

Logements gérés : **24 dans le parc social**

Équipe : **8 intervenants dont 5 travailleurs sociaux**



Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	51
Nombre de personnes hébergées	141
Nombre de journées réalisées	30 332
Taux d'occupation	96%
Taux de rotation	59%
Nombre de personnes sorties	54
Durée moyenne de séjour	573 j
Nombre de procédures d'asile suivies	80
Nombre de procédures achevées	26
Taux de protection	84%

2023

L'année 2023 est marquée par l'allongement des durées de séjour au CADA. Le traitement anormalement lent de plusieurs dossiers « asile » a entravé les perspectives de sorties rapides, générant de l'incompréhension et du stress chez les personnes. Avec une durée de moyenne de séjour des personnes sorties portée à 622 jours, la rotation s'est ralentie pour atteindre les 58% alors qu'elle se situe plutôt habituellement au-dessus de 70%.

Le taux d'occupation de la structure s'est rapproché de l'objectif des 97% avec 30 332 journées réalisées (95,52%). L'équipe a produit des efforts pour adapter les logements en fonction de l'offre d'hébergement. Malheureusement, comparativement à l'accueil d'une famille, la cohabitation de personnes isolées dans un logement a engendré une sous-occupation qui n'a pu être compensée que par la captation de nouveaux logements et le renfort de l'équipe.

Au cours de cette année 2023, les intervenantes sociales ont travaillé en priorité sur trois axes : faciliter l'accès aux soins, valoriser les dossiers asile, concrétiser l'insertion des réfugiés (taux d'admission à la protection de 58,62%).

Les admissions

La part des orientations d'hommes isolés a augmenté jusqu'à atteindre quasiment la moitié des ménages admis, ce qui a eu un impact sur la répartition des ménages à suivre entre référentes socio-administratives. Les intervenantes sociales ont vu le nombre de procédures « asile » et de dossiers administratifs à gérer augmenter. Une organisation en rendez-vous a dû être privilégiée afin de pouvoir continuer à accorder à chacun un temps d'écoute permettant d'élaborer et de concrétiser les projets.

Les admissions se caractérisent encore par une diversité de nationalités représentées (14 au total) parmi lesquelles la nationalité afghane reste la plus importante (37 % des admissions). Les francophones ne sont qu'une toute petite minorité dans les personnes accompagnées et l'équipe utilise de plus en plus des outils de traduction tels que des applications pour communiquer avec les personnes sans recourir systématiquement à de l'interprétariat professionnel. Malgré cela, les dépenses en interprétariat sont soutenues car il demeure crucial d'expliquer aux personnes accompagnées les étapes clefs de la progression des procédures et démarches afin qu'elles soient en mesure de prendre des décisions éclairées.

Nous relevons encore pour les personnes admises que trois ménages se sont présentés avec des problèmes de santé importants. A côté de la procédure d'asile, l'équipe a aidé ces ménages à instruire une demande de titre de séjour pour étranger malade dans la limite de trois mois après le premier passage au GUDA. Sur le plan de l'hébergement, l'équipe s'est souciée d'adapter au mieux le logement en fonction des particularités de santé individuelles et de trouver les relais médicaux nécessaires.

À la suite d'un AVC, madame K souffrait d'une paralysie du côté droit limitant son autonomie dans ses déplacements. Orientée initialement par l'OFII dans un logement du CADA de Munster qui se trouvait au 1^{er} étage, il s'avéra qu'il lui était difficile de monter les escaliers et de chercher sa fille à la sortie de l'école primaire (éloignée de 2kms du domicile). Considérant sa vulnérabilité, l'OFII a accepté de valider la proposition du chef de service qui consistait à la déplacer vers un autre centre d'accueil, le CADA Victor-Hugo, où un logement disponible était accessible par un ascenseur. Madame a accepté ce transfert après avoir vérifié sur place que ce logement était plus adapté à sa situation. Pour faciliter son quotidien, il a été demandé à l'homme d'entretien du centre d'installer des barres d'appuis dans les sanitaires ainsi qu'un banc de douche.



Journée d'échange avec le lycée Plixbourg

La procédure d'asile

L'équipe a suivi 80 dossiers d'asile en 2023 pour des personnes dont les provenances étaient en majorité de l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Afrique, et l'Europe. Les motifs principaux qui ressortent des dossiers d'asile et qui expliquent une demande de protection en France sont l'appartenance politique (34%) et la situation sécuritaire (18%), ce dernier motif étant surtout présent dans les dossiers afghans.

Sur les 80 dossiers d'asile suivis, 26 ont été clôturés. Sur ces 26, 15 dossiers relevaient d'une procédure normale et ont abouti favorablement,

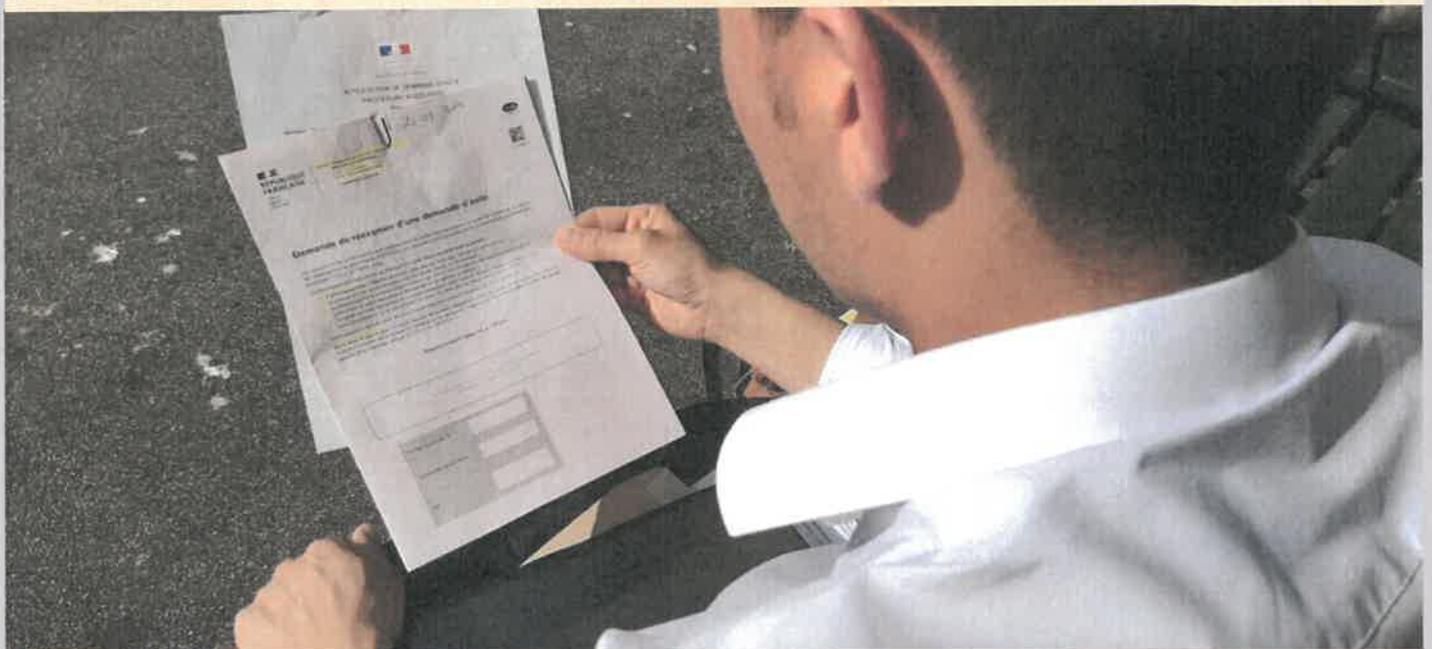
l'OFPRA accordant en première instance une protection internationale pour 13 d'entre eux. Cet important taux de reconnaissance (58%) est une satisfaction pour toute l'équipe, satisfaction de savoir que, dans les conditions d'accompagnement proposées, les personnes ont pu faire valoir de façon suffisamment claire et établie le danger et les raisons qui les ont poussées à quitter leur pays d'origine.

L'intervention d'une psychologue

L'exil, la perte d'un proche, les persécutions subies, l'issue incertaine de la demande d'asile sont autant de maux qui fragilisent la santé mentale des personnes accueillies. Certaines personnes expriment leur souffrance, d'autres n'ont pas conscience de leur état dépressif néanmoins elles en présentent les symptômes (trouble du sommeil, de la mémoire, grande fatigue, ...), pour d'autres encore, il peut s'agir d'un état post traumatique aux allures polymorphes. Ces troubles altérant de façon significative la vie sociale, il est nécessaire d'apporter une réponse thérapeutique.

En accord avec la DDTESPP, le CADA a pu financer pour la deuxième année la prestation de Madame Beniekbir (psychologue) pour un volume approximatif de 3 heures par semaine. Cette intervention est venue compléter d'une part l'intervention des psychologues du secteur hospitalier qui manquent de disponibilité (les personnes attendent souvent plusieurs semaines avant d'obtenir un premier rendez-vous). Madame Beniekbir accepte d'autre part d'utiliser l'interprétariat par téléphone (quand il n'y a pas d'autre possibilité), pratique qui est rarement tolérée par ses confrères.

Après une absence pour congé de maternité durant le 1^{er} semestre, la reprise des entretiens, en particulier pour 4 personnes, a apporté des effets bénéfiques. Après quelques temps, l'écoute et le travail thérapeutique offerts permettent généralement aux personnes de se sentir mieux et de s'ouvrir à diverses possibilités.



Évolution des prestations

Au cours de l'année 2023, l'équipe du CADA a pu développer les axes de travail et efforts suivants :

- Captation d'un logement supplémentaire pour favoriser la modularité
- Mise en place d'une aide logistique à l'emménagement des réfugiés
- Développement d'actions de prévention sur la santé (avec MSA)
- Développement d'un nouveau partenariat avec l'association « Terre en vue »
- Animation d'un groupe parole en faveur des femmes (partenariat avec le planning familial)
- Développement du parrainage de familles par des bénévoles
- Service de suite pour l'aide ponctuelle aux réfugiés lorsque l'accompagnement d'AGIR s'arrête.

L'insertion des réfugiés

L'équipe s'est mobilisée pour accompagner les personnes réfugiées dans leurs recherches de logement et d'emploi, en complémentarité avec les autres acteurs de l'insertion du territoire.

Elle a rencontré notamment l'équipe de la Mission locale afin de faciliter l'intégration des Afghans ayant moins de 26 ans. L'équipe a également fourni un appui pour la rédaction des CV et lettres de motivation. Cela a permis à 5 personnes de trouver un emploi (2 dans la restauration, 2 en intérim chez PSA, 1 dans une laverie industrielle). Notre partenariat avec le chantier d'insertion d'ACCES a par ailleurs facilité l'embauche d'un homme pour l'entretien des espaces verts.

L'insertion socio-professionnelle a malheureusement été freinée pour les autres personnes réfugiées qui n'avaient pas un niveau de langue suffisant (A2), niveau généralement requis pour être embauché ou commencer une formation qualifiante. Elles ont donc dû au préalable suivre le module linguistique obligatoire dans le Contrat d'Intégration Républicaine. Concernant l'accès au logement, l'équipe s'est appuyée sur la commission DALO pour faciliter les attributions et bénéficier de priorités. Elle a aussi proposé son aide au moment de l'installation dans le logement (recherche de mobilier, transport des effets personnels, soutien logistique pour réaliser les réfections nécessaires).

En moyenne, le délai de sortie des réfugiés après la notification de la réponse favorable est de 161 jours, ce qui reste conforme à la réglementation malgré les nombreux freins (dématérialisation du titre de séjour, traitement anormalement long de la CAF, parc du logement social en tension...).

A l'issue de la prise en charge du CADA :

- 4 ménages ont emménagé à Colmar,
- 4 ménages ont été orientés vers une structure adaptée (CPH, DIHAL) proposant un temps d'accompagnement supplémentaire,
- 1 homme a été orienté vers le dispositif d'hébergement d'urgence par suite d'une séparation conjugale et de violences intrafamiliales.

La sortie des déboutés

Ce sont 8 ménages qui ont quitté le CADA après avoir achevé leur procédure devant la CNDA sans aboutissement positif. Une seule famille a pu être admise dans le dispositif d'hébergement d'urgence, le père bénéficiant d'un titre de séjour pour raison de santé.

Les autres personnes ont toutes refusé la proposition d'une orientation vers l'OFII dans le but d'organiser le retour volontaire au pays. Elles ont trouvé leur propre solution d'hébergement, très inquiètes à l'idée de rentrer dans leur pays.

Les déboutés ont quitté relativement vite le CADA après la réponse de la CNDA (41 jours moyenne).



9/ CADA Munster

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Mission

Le CADA de Munster accueille des familles dans des logements en diffus mais aussi au sein d'une structure en semi-collectif mobilisée en 2020 où la proximité des bureaux offre un cadre sécurisant pour les personnes vulnérables. L'équipe s'appuie sur le réseau associatif et les services développés par la ville pour structurer et faciliter le séjour des demandeurs d'asile dans la ville.

Capacité d'accueil : 58 places

Type d'hébergement : En diffus et semi-collectif

Localisation : Munster

Logements gérés : 13 dans le parc social et 3 en collectif

Équipe : 5 intervenants dont 2 travailleurs sociaux

Répartition Hommes/Femmes/Enfants

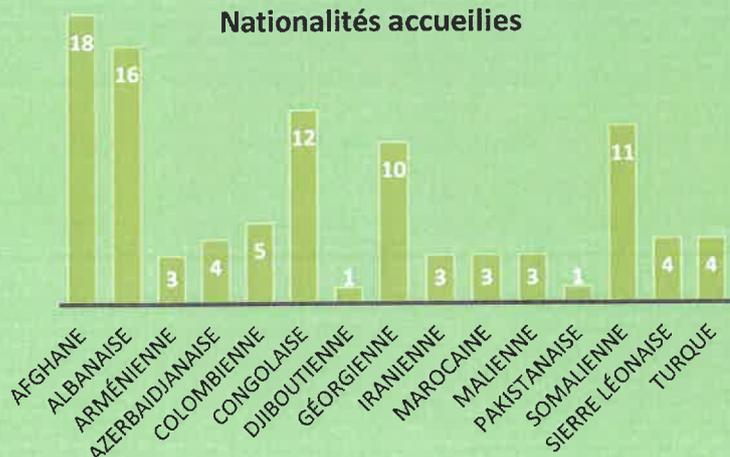
22,5%	22,5%	55%
Femmes	Hommes	Enfants

Composition familiale des ménages

31%	34,5%
Couples avec enfants	Familles monoparentales
0%	34,5%
Couple	Personnes seules



Nationalités accueillies



Indicateurs d'activité

Nombre de personnes admises	48
Nombre de personnes hébergées	96
Nombre de journées réalisées	19 608
Taux d'occupation	95%
Taux de rotation	83%
Nombre de personnes sorties	47
Durée moyenne de séjour	481 j
Nombre de procédures d'asile suivies	45
Nombre de procédures achevées	13
Taux de protection	39%

2023

L'équipe du CADA de Munster s'est mobilisée en 2023 autour du projet d'extension de places d'hébergement qui s'est concrétisé le 1er mars par le conventionnement de 10 places supplémentaires, portant ainsi les effectifs à 58 personnes prises en charges. Cela a nécessité de capter un nouveau logement auprès du bailleur social Domial et de recruter une intervenante sociale à mi-temps pour renforcer l'équipe.

Malgré les efforts produits, le taux d'occupation de l'année se rapproche de l'objectif des 97% sans toutefois l'atteindre avec 19 608 journées réalisées. Nous avons constaté d'une part que la montée en effectifs vers 58 places n'a pas pu être réalisée au rythme souhaité. Nous avons ensuite observé que la vacance des logements entre la sortie et l'admission d'une nouvelle personne est restée importante et a elle-même généré une perte d'occupation : il a fallu attendre en moyenne 15 jours l'arrivée de la nouvelle personne après déclaration de la place disponible sur le dispositif national d'accueil.

Ainsi, l'ensemble de l'équipe a été pleinement sollicité tout au long de l'année pour constituer les 10 nouvelles places, pour accueillir les nouveaux arrivants, pour faire face à la rotation importante (82,76%), et pour tenter de produire un sureffectif compensatoire en fin d'année.

Admissions :

48 personnes ont été accueillies. Cela représente 17 ménages bénéficiant d'une orientation prononcée en majorité par la direction territoriale de l'OFII de la région Grand-Est (64%).

En l'absence de grandes familles repérées, le CADA a dû s'adapter à l'offre et privilégier l'accueil de petites compositions familiales (7 ménages) et d'hommes isolés.

La création de 10 places supplémentaires a consolidé cette tendance, ce qui a poussé l'établissement à développer l'hébergement en cohabitation faute de captation suffisante de studios ou de petits logements. L'équipe estime avec l'expérience que la cohabitation n'est pas le mode d'hébergement le plus satisfaisant : il arrive que cette cohabitation soit source de difficultés et nécessite de mener des entretiens de médiation ou de séparer les personnes quand les conflits persistent. Ainsi, en 2023, l'équipe a dû déplacer une famille et une personne isolée afin de réduire les risques de tensions. Ces déplacements ne peuvent s'opérer que lorsqu'une place se libère par ailleurs.

Avec l'ensemble des personnes présentes, le CADA regroupe 14 nationalités créant une véritable mosaïque culturelle. Les intervenantes sociales prennent en compte cette dimension interculturelle dans les échanges et elles travaillent avec les personnes sur le vivre ensemble.

Évolution des prestations :

Au cours de l'année 2023, l'équipe du CADA a pu développer les axes de travail et efforts suivants :

- Extension de la capacité d'accueil
- Suppression de la chaudière au fioul et remplacement par des pompes à chaleur (SCI)
- Recrutement et formation d'un renfort en accompagnement socio-administratif
- Financement de vacances à visée psychothérapeutiques
- Renforcement des liens avec la commune (intégration aux actions citoyennes)
- Consolidation des partenariats avec les associations locales.



Participation à la journée citoyenne de la ville de Munster



Vernissage de l'exposition « 2 ailes et 1 caillou »

Dossiers d'asile et protections obtenues

Sur les 34 dossiers suivis cette année, 13 dossiers ont fait l'objet d'une décision définitive et 7 personnes (3 ménages) ont abandonné leur procédure en quittant le CADA suite à la décision du tribunal administratif validant l'OQTF.

Le taux d'obtention d'une protection (39%) confirme la tendance enregistrée par l'OFPPA et la CNDA accordant davantage la protection internationale aux dossiers instruits en procédure normale.

Ainsi, deux hommes isolés afghans et un couple turc ont obtenu le statut de réfugié. Soulignons encore les éléments du dossier de madame B. : après recours, la CNDA a reconsidéré, décidant in fine d'accorder une protection à sa fille exposée au risque d'excision.

Orientation à la sortie des réfugiés

La durée de séjour des réfugiés après la notification de la protection internationale s'allonge (367 jours) en raison des difficultés rencontrées dans l'attribution de grands logements et des freins administratifs pour l'ouverture des droits CAF.

Pour exemple la famille A. (9 personnes) qui a attendu plus d'une année l'attribution d'un logement social à Colmar. Auparavant, la CAF avait mis plusieurs mois à fusionner le dossier du mari qui était réfugié et vivait en région parisienne bien avant l'arrivée de sa famille en France. Il a décidé de la rejoindre une fois que sa femme a obtenu la protection internationale.

Une seconde famille a fait le choix de s'installer à Colmar et a pu obtenir également un logement social.

Les 3 hommes isolés réfugiés ont bénéficié d'une orientation vers un dispositif d'insertion en raison de leur manque d'autonomie. Le traitement de leur demande en Commission Technique Réfugié a facilité leur sortie, l'OFII validant par la suite l'orientation.

La sortie des personnes déboutés

La durée de séjour des déboutés après réponse est de 53 jours en 2023. Plusieurs ménages ont été concernés :

- Mme J. et son enfant qui a préféré attendre la limite de la mise en demeure pour sortir du CADA car elle n'avait pas de solution d'hébergement. Le mari qui l'avait quittée quelques semaines auparavant l'a rejoint au moment de la sortie.
- Monsieur A., bénéficiant d'une régularisation en raison de sa santé, qui a trouvé un travail compatible avec sa santé et un logement chez un propriétaire sur Munster.
- La famille G. qui a préféré retourner en Géorgie sans demander l'aide de l'OFII car elle ne voulait pas d'un passage par le centre spécifique de préparation du départ CPAR.

S'agissant de la proposition de retour volontaire au pays, aide gérée par l'OFII, 2 familles l'ont acceptée et ont été orientées au CPAR le temps que l'OFII organise opérationnellement le retour dans le pays. 6 autres ménages ont refusé cette proposition mettant en avant d'autres projets. Un homme isolé a été expulsé après interpellation.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, un document juridique clé, constitue la base de notre travail. Ratifiée par 145 États parties, elle définit le terme «réfugié» et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection.

Le principe fondamental est le non-refoulement, selon lequel un réfugié ne devrait pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Ceci est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier.



Personne qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Convention de Genève de 1951, Chapitre 1^{er}, article 1^{er}, définition du terme « réfugié »